

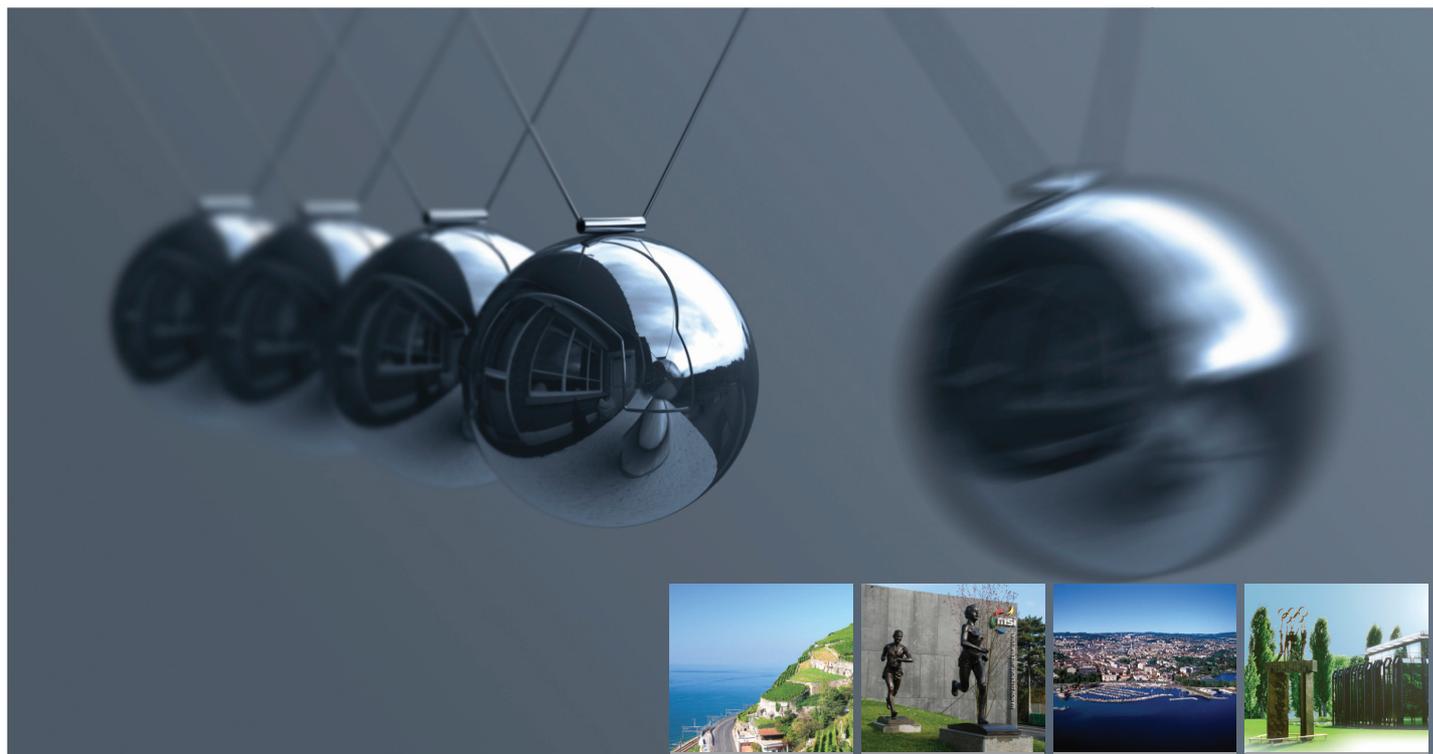


# IMPACT ECONOMIQUE

des fédérations et organisations du sport international sur Lausanne et l'Arc lémanique

Période 2004 à 2007

## RAPPORT



**Lausanne**  
CAPITALE OLYMPIQUE



## **Mandants**

- Etat de Vaud - Service de l'éducation physique et du sport  
M. Nicolas Imhof, Chef de Service
- Ville de Lausanne - Service des Sports  
M. Patrice Iseli, Chef de Service

## **Mandaté**

AISTS, Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport

## **Auteurs**

M. Vincent Nassar

Dr. Claude Stricker

## REMERCIEMENTS

*Nous tenons à remercier les personnes suivantes qui ont apportées leur contribution au résultat de cette étude en mettant à disposition les données financières nécessaires et en nous faisant bénéficier de leur précieux temps et de leurs commentaires :*

- *Monsieur Ho Kim et Monsieur Jérôme Jaccoud, AIBA*
- *Monsieur Andrew Ryan, ASOIF*
- *Monsieur Christian Milz, EAA*
- *Monsieur Richard Heath, EGA*
- *Monsieur Marc Bishop, FAI*
- *Madame Neerja Tannan, FEI*
- *Madame Nathalie Rodriguez, FIE*
- *Monsieur Hans Berthels, Madame Diana Capsa et Madame Nicole Delaloye, FIH*
- *Monsieur Raphaël Martinetti, FILA*
- *Monsieur Guy Maitre, Madame Lucile Ackaou, FIM*
- *Madame Irena Miehlebradt, FINA*
- *Monsieur Matt Smith et Monsieur Emilio Pastorello, FISA*
- *Monsieur Tom Dielen, FITA*
- *Monsieur John. Ostermeyer et Monsieur Masaru Yokoo, IBAF*
- *Monsieur Antoine Götschy et Madame Samantha Hutchins, ICF*
- *Monsieur Fredi Schmid et Madame Laurence Clerc, ISU*
- *Monsieur Jordi Serra, ITTF*
- *Madame Anna Hellman, Sportaccord*
- *Monsieur David Casserly et Monsieur Jean-Philippe Rochat, TAS*
- *Monsieur Jean-Pierre Strebel, Monsieur Claude Schneck et Madame Giulia Polito, UCI*
- *Monsieur Alex Philips, Monsieur Jean-Paul Turrian et Monsieur Thomas Junod, UEFA*
- *Madame Linda Pilet, UEG*
- *Monsieur Jean-Pierre Moser, WADA*
- *Monsieur Alain Siegrist, Conseiller en entreprise*

## RESUME

La présence du CIO à Lausanne, Capitale olympique, est une force d'attraction pour de nombreuses fédérations et organisations du sport international (FOS). En 2007, vingt-quatre fédérations internationales ont leur siège mondial à Lausanne ou dans la région de l'Arc lémanique, comme par exemple la Fédération Equestre Internationale (FEI), la Fédération Internationale des Sports d'Aviron (FISA) ou la Fédération Internationale de Hockey sur terre (FIH). Nyon accueille l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA) et Aigle, l'Union Cycliste Internationale (UCI). Lausanne et l'Arc lémanique hébergent la plus grande densité d'organisations faîtières du sport international au monde, comme on peut le voir sur la carte et le tableau ci-après. En outre, une vingtaine d'autres organisations liées au sport international sont présentes comme le Tribunal Arbitral du Sport (TAS), le bureau européen de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) et l'Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS). Cela représente en 2007 environ 1'000 postes de travail.

Les fédérations internationales ont toutes une mission d'utilité publique qui consiste à promouvoir leur sport, offrir des services et supporter financièrement leurs associations nationales respectives. Elles recherchent les sponsors, subventionnent la construction d'infrastructures, règlent et organisent leurs championnats et ligues, forment les cadres des associations nationales, coordonnent avec le CIO leurs épreuves aux Jeux olympiques etc.

### **Les atouts de la région**

Outre la présence du CIO, d'autres facteurs peuvent expliquer l'attrait de la région pour y établir le siège d'une FOS. Premièrement, les fédérations sont exonérées des impôts communaux, cantonaux et fédéraux. Deuxièmement, un ensemble de services et d'avantages spécifiques leurs sont offerts ou sont soutenus par la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud. Il s'agit par exemple d'un guichet administratif unique avec des démarches facilitées en terme de droits de douane, permis de travail et de séjour, de formations gratuites et spécifiques offertes à leurs employés, de la construction de la Maison du Sport International (MSI) réservée aux fédérations, associations et entreprises actives dans le domaine du sport international, ainsi que des conditions-cadre propres à la Suisse en général, et à Lausanne en particulier (au centre de l'Europe, à 45 minutes d'un aéroport international, dans un pays à la stabilité politico-juridico-sociale reconnue). La Ville de Lausanne et le Canton de Vaud ont en outre créé une Académie

internationale (AISTS) accréditée par les universités cantonales et fédérales pour y former les futurs cadres du sport international.

### Méthode de mesure

L'ensemble des FOS ont un impact économique sur Lausanne et le Canton de Vaud de par leurs activités qui engendrent une entrée de fonds nette dans la région. Cette étude a comme objectif de mesurer les entrées de fonds nettes pour la période 2004 à 2007.

Ces entrées comprennent d'abord la part des dépenses des FOS effectuées dans la région (salaires, achats de biens & services et investissements), correspondant aux recettes reçues de l'extérieur du Canton (par exemple l'encaissement des droits TV ou les montants de sponsoring). A ces montants se rajoutent les dépenses propres aux touristes d'affaires (hébergements et autres dépenses liées aux réunions, visites de délégations, commissions internationales, etc...) ainsi que les dépenses des participants étrangers et étudiants lors de toutes formations et congrès liés au sport international.

Les entrées de fonds nettes sont représentées par la cellule verte de la matrice des flux dans la figure ci-dessous.

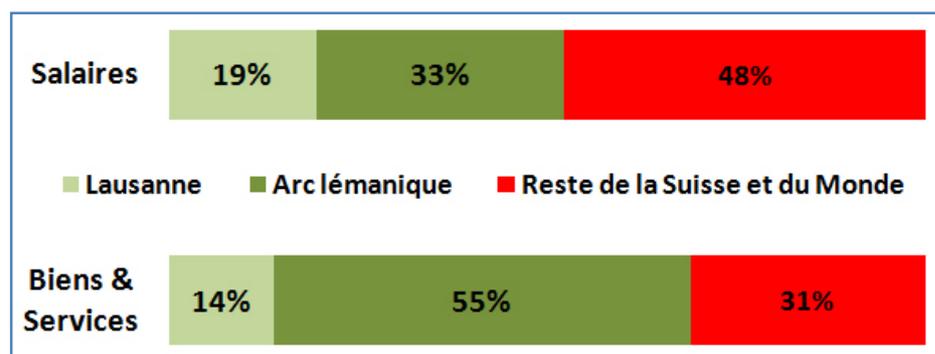
		DÉPENSES	
		Dans la zone	Hors de la zone
REVENUS	De l'extérieur de la zone	<b>Entrées de fonds = Bénéfices</b>	Neutre
	De l'intérieur de la zone	Redistribution	<b>Sorties de fonds = Pertes</b>

### Des retombées annuelles de 198 millions

En ne retenant que la part correspondant aux recettes des fédérations provenant de l'extérieur de la zone, l'impact économique mesuré est de 102 millions de francs par an. Ce montant tient compte également des effets indirects des dépenses, comme les dépenses de ménage des employés dans la région ou les achats induits par les fournisseurs de biens et services aux FOS. Il se base sur les données économiques mesurables et fournies par les comptes et rapports financiers des FOS pour les années 2004, 2005, 2006 et 2007.

L'ensemble des dépenses et investissements des FOS (hormis le CIO et le Musée olympique) effectué dans le Canton durant la période considérée, s'élève à 164 millions de francs par an.

La figure ci-dessous montre la répartition des dépenses de fonctionnement des FOS par zone de destination: Lausanne, Vaud et hors Vaud. L'impact économique mesuré ne tient pas compte des dépenses effectuées à l'extérieur du Canton.



L'impact économique du CIO sur Lausanne et l'Arc lémanique a déjà fait l'objet d'une autre étude mandatée par le CIO et réalisée par les mêmes auteurs sur la même période en appliquant la même méthodologie de mesure. Les résultats de ces deux études peuvent être par conséquent cumulés.

Le montant total des dépenses et investissements du Comité International Olympique (CIO) et du Musée olympique s'élève à 124 millions. L'impact économique mesuré est de 96 millions de francs par an.

Par conséquent, l'impact total des FOS, du CIO et du Musée olympique sur le Canton de Vaud, y compris Lausanne, est de 198 millions de francs par an pour des dépenses totales annuelles de 288 millions.

### Hors du périmètre de l'étude

Nous pouvons supposer sans nous méprendre que l'impact économique total aurait été plus grand si l'analyse avait pris en compte les éléments suivants, qui n'ont pas pu être mesurés durant la période considérée:

a) Trois des vingt-cinq fédérations et organisations sportives considérées n'ont pas communiqué leurs chiffres dont la Fédération Internationale de Volleyball (FIVB)

La FIVB est une des fédérations les plus importantes d'un point de vue économique et sportif. Une étude réalisée par KPMG en 2004 estime son « impact économique » dans la région lausannoise à plus de 92 millions pour la période de 2004 à 2008, soit 18.4 millions en moyenne par année, y compris les investissements. La FIVB est la troisième plus grande fédération au monde avec plus de 35 millions de licenciés, 218 fédérations nationales et plus de 800 organisateurs de manifestations sportives. Il est fortement probable que son impact économique sur Lausanne et la région, mesuré en appliquant la même méthodologie que pour cette étude, se situerait à un montant supérieur à 10 millions de francs par an.

Les deux autres FOS non incluses dans cette étude sont le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) et l'Union Européenne de Gymnastique (UEG). Il est estimé que leur impact économique respectif demeure faible en comparaison de la moyenne des autres FOS considérées dans cette étude.

b) UEFA Media Technologies SA

L'accès aux données financières de cette entité de l'UEFA était inaccessible pour des raisons techniques.

c) Les dépenses des invités additionnels des FOS

Les dépenses des amis et des familles qui accompagnent parfois les invités des FOS n'ont pas pu être pris en compte dans le cadre de cette étude.

d) Les dépenses journalières des visiteurs des FOS non subventionnés

Les dépenses journalières des visiteurs des FOS non subventionnés par ces dernières ont été évaluées sur la base d'une moyenne annuelle des dépenses du touriste d'affaires qu'il est raisonnable d'estimer comme largement inférieure à celle des visiteurs considérés dans cette étude.

e) L'organisation d'autres événements sportifs importants

L'accueil de grands événements sportifs de renommée internationale contribue au renforcement de l'image d'une région où siègent de nombreuses fédérations internationales ainsi que le CIO. Les manifestations sportives peuvent générer un impact économique positif. Il est raisonnable d'estimer que la présence des fédérations est un des facteurs expliquant la tenue de nombreuses manifestations sportives internationales dans la région, comme Athletissima, le Montreux Volley Masters, le Marathon de Lausanne, de nombreux championnats ponctuels comme par exemple la Coupe Davis de tennis, les championnats du monde de triathlon, ceux de

curling, de gymnastique, de patinage artistique, dernièrement l'EURO et prochainement la Gymnaestrada ou les championnats du monde de course d'orientation, tous organisés dans la région lausannoise ou le Canton de Vaud.

f) Les financements indirects au développement du sport dans la région

L'Union des Associations Européennes de Football (UEFA) a donné, par exemple, un million de francs à l'Association Suisse de Football (ASF) pour subsidier la construction de terrains multisports. Chaque commune concernée a ainsi pu bénéficier d'une subvention de 20'000 francs jusqu'à épuisement du fonds. Une dizaine de communes vaudoises ont été concernées par cette action. En outre, l'UEFA a créé une "Fondation d'aide au développement du sport" dotée de 4 millions de francs. Plusieurs dizaines de sportifs, d'associations et clubs en ont bénéficié depuis le début du siècle.

L'Union Cycliste Internationale (UCI) à Aigle, héberge le Centre Mondial du Cyclisme (CMC). Le CMC offre une infrastructure d'entraînement incluant vélodrome, installation d'athlétisme, installations pour la gymnastique et le trampoline, salles de force, de réunions et de séminaires. Plusieurs associations régionales ainsi que le sport national suisse profitent de cette infrastructure à des prix ne permettant pas au CMC de couvrir ses coûts réels de fonctionnement. L'UCI finance la différence. Depuis l'an 2000, on peut estimer la somme mise ainsi à disposition du sport régional et national (frais effectifs non facturés) à près de 2 millions de francs.

g) Gain d'image et de notoriété

Il faut aussi mentionner le formidable gain d'image et de notoriété de Lausanne grâce aux innombrables articles et reportages radios et télévisés couvrant l'actualité des FOS. Cet aspect là non plus, peut-être le plus important, n'a pas été quantifié dans cette étude.

### **198 millions: un chiffre déjà dépassé**

Enfin il faut noter que la période considérée pour cette étude porte jusqu'en 2007. D'autres fédérations et organisations du sport mondial peuvent venir s'ajouter à la liste, la Ville et le Canton étant en contact régulier avec plusieurs fédérations intéressées à déplacer leur siège. Une des dernières fédérations installée à Lausanne et qui n'a pas été incluse dans cette étude, est la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG), dont l'impact économique doit être important, compte tenu du nombre d'employés et de son budget.

Les chiffres de cette étude sont donc évidemment en constante évolution.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>3</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>13</b>
<b>2. DÉFINITIONS.....</b>	<b>15</b>
2.1 Fédérations et organisations du sport international (FOS).....	15
2.2 Période d'investigation.....	17
2.3 Zone d'investigation.....	17
2.3.1 District de Lausanne.....	18
2.3.2 Arc lémanique.....	18
<b>3. MODELE D'IMPACT ECONOMIQUE.....</b>	<b>21</b>
3.1 Processus multiplicateur.....	22
3.1.1 Effets directs.....	24
3.1.2 Effets indirects.....	25
3.1.3 Calculs des effets directs et indirects.....	25
3.1.4 Revenu primaire.....	26
3.1.5 Effets induits.....	26
3.1.6 Impact économique total.....	26
3.2 Facteur multiplicateur.....	26
3.2.1 Multiplicateurs du district de Lausanne.....	27
3.2.2 Multiplicateurs de l'Arc lémanique.....	27
<b>4. REVENUS (SANS L'UEFA).....</b>	<b>29</b>
<b>5. IMPACT ECONOMIQUE (SANS L'UEFA).....</b>	<b>31</b>
5.1 Frais de fonctionnement des FOS.....	32
5.1.1 Frais généraux et marge.....	33
5.1.2 Distribution des frais de fonctionnement des FOS par région.....	34
5.1.3 Effets multiplicateurs des frais de fonctionnement des FOS.....	35
5.2 Visiteurs des FOS et étudiants.....	37
5.2.1 Visiteurs non subventionnés par les FOS.....	37
5.2.2 Impact économique des étudiants.....	41
5.2.2.1 Séminaires de l'AISTS.....	41
5.2.2.2 Cours postgrade de l'AISTS.....	42
5.2.2.3 Impact économique total des formations de l'AISTS.....	42
5.3 Travaux de construction des FOS.....	44
5.3.1 Valeur ajoutée pour Lausanne et l'Arc lémanique.....	45
5.3.2 Facteurs multiplicateurs appliqués aux travaux de construction des FOS.....	46
<b>6. UEFA.....</b>	<b>51</b>
6.1 Impact économique de l'UEFA.....	51
6.2 Frais de fonctionnement de l'UEFA.....	52
6.2.1 Distribution des frais de fonctionnement de l'UEFA par région.....	53
6.2.2 Effets multiplicateurs des frais de fonctionnement de l'UEFA.....	54
<b>7. IMPACT ECONOMIQUE TOTAL.....</b>	<b>56</b>
<b>8. CONCLUSION.....</b>	<b>58</b>
<b>9. BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>61</b>

## FIGURES

<i>Figure 1: Le district de Lausanne</i> .....	17
<i>Figure 2: L'Arc lémanique</i> .....	18
<i>Figure 3: Carte des fédérations internationales et organisations sportives établies en Suisse</i> ...	19
<i>Figure 4: Matrice de l'impact régional économique</i> .....	21
<i>Figure 5: Injections et tours de dépenses</i> .....	23
<i>Figure 6: Illustration de l'impact économique total</i> .....	28
<i>Figure 7: Répartition moyenne de l'origine des revenus</i> .....	30
<i>Figure 8: Distribution des dépenses des FOS (sans l'UEFA)</i> .....	31
<i>Figure 9: Répartition par région des dépenses des frais de fonctionnement des FOS</i> .....	34
<i>Figure 10: Distribution globale des dépenses des frais de fonctionnement des FOS</i> .....	35
<i>Figure 11: Répartition de la valeur ajoutée brute liée aux visiteurs des FOS</i> .....	38
<i>Figure 12: Répartitions des dépenses des visiteurs des FOS non invités/subventionnés par les FOS</i> .....	39
<i>Figure 13: Dépenses liées aux travaux de construction entrepris par les FOS (CHF)</i> .....	44
<i>Figure 14: Structure des coûts selon les catégories de travaux en %</i> .....	45
<i>Figure 15: Part de valeur ajoutée selon les catégories de travaux en %</i> .....	46
<i>Figure 16: Distribution des dépenses de l'UEFA</i> .....	52
<i>Figure 17: Répartition par région des dépenses des frais de fonctionnement de l'UEFA</i> .....	53
<i>Figure 18: Distribution des dépenses des frais de fonctionnement de l'UEFA</i> .....	54
<i>Figure 19: Répartition en pourcentage des origines de l'impact économique total des FOS</i> .....	56

## TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Liste des fédérations internationales et organisations sportives établies en Suisse..</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 2: Valeur des facteurs multiplicateurs pour Lausanne et l'Arc lémanique .....</i>	<i>27</i>
<i>Tableau 3: Impact économique des frais de fonctionnement des FOS .....</i>	<i>36</i>
<i>Tableau 4: Impact économique relatif aux dépenses des visiteurs des FOS .....</i>	<i>40</i>
<i>Tableau 5: Impact économique relatif aux dépenses des stagiaires et étudiants de l'AISTS .....</i>	<i>43</i>
<i>Tableau 6 : Dépenses des FOS liées aux travaux de construction sur Lausanne.....</i>	<i>48</i>
<i>Tableau 7 : Dépenses des FOS liées aux travaux de construction sur l'Arc lémanique .....</i>	<i>49</i>
<i>Tableau 8 : Impact économique total des dépenses des FOS liées aux constructions.....</i>	<i>50</i>
<i>Tableau 9: Impact économique des frais de fonctionnement de l'UEFA .....</i>	<i>55</i>
<i>Tableau 10: Chiffres clés de l'impact économique total des FOS sur l'Arc lémanique .....</i>	<i>57</i>

## GLOSSAIRE

### ***Valeur ajoutée:***

C'est la valeur ajoutée de la production effectivement réalisée dans le Canton, obtenue en déduisant de la valeur totale les consommations intermédiaires. Elles correspondent à la somme des rémunérations des facteurs de production (salaires, impôts, bénéfices,...).

### ***Multiplicateur des ménages :***

On obtient le multiplicateur de ménages ( $K_{mén}$ ) à partir de la formule suivante :  $K_{mén} = 1 + \{(c-m) / [1-(c-m)]\}$  où  $c$  représente la propension marginale à consommer et  $m$  la propension marginale à importer.

### ***Multiplicateurs d'affaires:***

On obtient le multiplicateur d'affaire, ou multiplicateur des commandes aux entreprises ( $K_{ent}$ ), à l'aide de la formule suivante :  $K_{ent} = W \times [1 / (1-(c-m))]$  où  $W$  représente la part de la valeur ajoutée dans la région et la fraction  $1/(1-(c-m))$  les effets induits.

### ***Touristes d'affaires:***

Les touristes d'affaires sont les visiteurs dont le but de leur visite est professionnel.

### ***Effets directs:***

C'est la création de revenu découlant d'une commande passée à une entreprise, par le biais des salaires que cette entreprise verse à son personnel et des profits qu'elle réalise.

### ***Effets indirects:***

C'est la création de revenu provenant d'une commande qui passe d'abord dans le circuit économique, comme les achats de biens et de services, avant de se transformer en revenu.

### ***Impact économique :***

L'impact économique d'une certaine activité est l'ensemble des changements induits dans le marché de l'emploi, des gains et des pertes économiques de la région étudiée et générés par l'activité en question.

### ***Produit Intérieur Brut (PIB) :***

Le produit intérieur brut (PIB) est la valeur simple de tous les biens et services produits dans une année à l'intérieur des frontières de la zone considérée.

### ***Invités :***

Les invités sont les participants aux congrès, réunions et séminaires organisés par les fédérations et autres organisations du sport international (FOS). Ils sont considérés comme des touristes d'affaires.

### ***Effets induits :***

Les effets induits sont les effets de réinjection des produits des effets indirects. La valeur de cet effet dépend de la propension à consommer des individus d'une certaine zone.

### ***Revenu primaire :***

Le revenu primaire indique la part de la dépense initiale qui revient sous forme de revenu à un habitant du Canton. C'est aussi la part de la valeur ajoutée réalisée par les entreprises touchées par les activités économiques des FOS. Il est la somme des effets directs et indirects.

## 1. INTRODUCTION

Fort du titre honorifique *Lausanne Capitale olympique*, les autorités de la Ville de Lausanne et du Canton de Vaud s'efforcent d'offrir aux fédérations et organisations du sport international (FOS) les meilleures conditions possibles favorables à l'installation de leurs sièges ou de leurs succursales dans la région de Lausanne et de l'Arc lémanique. Plus d'une vingtaine de fédérations sont présentes, comme par exemple la Fédération Equestre Internationale (FEI), la Fédération Internationale des Sports d'Aviron (FISA) ou la Fédération Internationale de Hockey sur terre (FIH). Nyon accueille l'Union des Associations Européennes de Football (UEFA) et Aigle, l'Union Cycliste Internationale (UCI). Lausanne et l'Arc lémanique hébergent la plus grande densité d'organisations faîtières du sport international au monde. En outre, une vingtaine d'autres organisations liées au sport international sont présentes comme le Tribunal Arbitral du Sport (TAS), le bureau européen de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) et l'Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS).

Les fédérations internationales ont toutes une mission d'utilité publique qui consiste à promouvoir leur sport, offrir des services et supporter financièrement leurs associations nationales respectives. Elles recherchent les sponsors, subventionnent la construction d'infrastructures, règlent et organisent leurs championnats et ligues, forment les cadres des associations nationales, coordonnent avec le CIO leurs épreuves aux Jeux olympiques etc.

Outre la présence du CIO, d'autres facteurs peuvent expliquer l'attrait de la région pour y établir le siège d'une FOS. Premièrement, les fédérations sont exonérées des impôts communaux, cantonaux et fédéraux. Deuxièmement, un ensemble de services et d'avantages spécifiques leurs sont offerts par la Ville et le Canton de Vaud. Il s'agit par exemple de l'organisation de divers événements, de congrès, de formations offertes à leurs employés, ainsi que la mise à leur disposition de trois bâtiments spécialement conçus pour les héberger, la Maison du Sport international (MSI), situés près du siège du CIO. Par ailleurs, deux ans de loyer sont offerts à toute nouvelle fédération s'établissant dans le Canton. La Ville de Lausanne et le Canton de Vaud ont en outre créé une Académie internationale (AISTS) accréditée par les universités cantonales et fédérales pour y former les futurs cadres du sport international.

Un tel pôle attire de plus en plus une nouvelle clientèle de touristes d'affaires (i.e. délégations, commissions, etc.) ainsi que des étudiants et autres participants à toutes formations liées au sport international. Par ailleurs, les FOS investissent dans la région à travers l'achat de terrains et la construction de locaux. Le résultat des activités économiques engendrées par les FOS se traduit par une augmentation des flux financiers. Ces échanges supportés en partie par des fonds provenant de l'extérieur de la zone de l'Arc lémanique sont responsables d'un certain enrichissement de la région.

Pour répondre aux interrogations des autorités de la Ville et du Canton de Vaud, la présente étude a comme objectif d'estimer l'importance de cet *enrichissement*, en d'autres termes, elle mesurera l'impact économique dû aux activités des fédérations et organisations du sport international sur une zone géographique vaudoise incluant Lausanne, sa région, ainsi que l'Arc lémanique.

Le CIO n'est pas pris en compte dans cette étude. Une étude d'impact économique du groupe CIO, incluant aussi le Musée olympique, a déjà été effectuée par l'AISTS et fait l'objet d'un rapport détaillé (Nassar, 2007). La même méthodologie de mesure ayant été appliquée, les résultats de ces deux études peuvent être par conséquent cumulés.

## 2. DÉFINITIONS

### 2.1 Fédérations et organisations du sport international (FOS)

L'étude s'est intéressée aux 25 fédérations et organisations du sport international (FOS) suivantes, établies sur sol vaudois en 2007.

#### *A- Fédérations internationales :*

- 1) AIBA Association Internationale de Boxe Amateur
- 2) ASOIF Association of Summer Olympic International Federation
- 3) EAA European Athletic Association
- 4) EGA European Golf Association
- 5) FAI Fédération Aéronautique Internationale
- 6) FEI Fédération Equestre Internationale
- 7) FIE Fédération Internationale d'Esgrime
- 8) FIH Fédération Internationale de Hockey
- 9) FILA Fédération Internationale des Luttres Associées
- 10) FIM Fédération Internationale de Motocyclisme
- 11) FINA Fédération Internationale de Natation
- 12) FISA Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron
- 13) FITA Fédération Internationale de Tir à l'Arc
- 14) FIVB Fédération Internationale de Volleyball
- 15) IBAF International Baseball Federation
- 16) ICF International Canoe Federation
- 17) ISU International Skating Union
- 18) ITTF International Table Tennis Federation
- 19) UCI Union Cycliste Internationale
- 20) UEG Union Européenne de Gymnastique
- 21) UEFA Union des Associations Européennes de Football

*B- Autres organisations liées au sport international*

- 22) AISTS Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport
- 23) Sportaccord
- 24) TAS Tribunal Arbitral du Sport
- 25) AMA Agence Mondiale Antidopage (bureau européen)

Aucune donnée n'a pu être récoltée auprès des organisations suivantes: Fédération Internationale de Volleyball (FIVB), Tribunal Arbitral du Sport (TAS) et l'Union Européenne de Gymnastique (UEG).

D'autres organisations actives dans le secteur du sport international n'ont pas été considérées dans le cadre de cette étude, comme par exemple la Fédération mondiale du Bridge (WBF) ou la Fédération Internationale de Chiropratique du Sport (FICS), pour des raisons économiques. Ces organisations n'ont en général pas d'employés permanents ou salariés à temps complet et donc ne devrait pas avoir un impact économique important dans la région. La liste des organisations qui n'ont pas été contactées dans le cadre de cette étude est la suivante :

- FIBT Fédération Internationale de Bobsleigh et de Toboganning
- FIDE Fédération Internationale des Echecs
- WBF World Bridge Federation
- WTF World Taekwondo Federation (bureau régional)
- BWT Badminton World Federation (bureau régional)
- JJIF Ju-Jitsu International Federation (bureau "antenne" en 2007)
- AIORMS Ass. Olympique Internationale pour la Recherche Médico-Sportive
- AIOWF Association of the International Olympic Winter Sports Federations
- AIPS Association Internationale de la Presse Sportive
- CIPC Comité International Pierre de Coubertin
- FICS Fédération Internationale de Chiropratique du Sport
- FIMO Fédération Internationale de Numismatique Olympique
- FINO Fédération Internationale de Numismatique Olympique
- FIPO Fédération Internationale de Philatélie Olympique
- ICAS International Council of Arbitration for Sport
- IMGA International Masters Games Association
- IOTF International Olympic Truce Foundation
- WFSGI World Federation of the Sporting Goods Industry

## 2.2 Période d'investigation

La période considérée est celle des 28<sup>ème</sup> Olympiades s'étendant de 2004 à 2007. Les résultats obtenus sont basés sur des données exactes pour les années 2004, 2005, 2006. Pour l'année 2007, année en cours de la collecte des données, les résultats ont été estimés sur la base des budgets et des données des années précédentes.

En 2008, la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG) est venue s'ajouter à cette liste. Elle n'a pas été incluse dans cette étude qui concerne les années 2004 à 2007.

## 2.3 Zone d'investigation

La zone d'investigation comprend la Ville de Lausanne, son district, ainsi que l'Arc lémanique sur territoire vaudois.

Les termes *Lausanne* et *district de Lausanne* seront utilisés de manière équivoque pour caractériser la zone géographique détaillée sur la carte (Figure 1).



Figure 1: Le district de Lausanne

Pour certaines évaluations de l'impact économique, l'Arc lémanique et le district de Lausanne seront traités séparément (Figure 2).



Figure 2: L'Arc lémanique

### 2.3.1 District de Lausanne

Le district de Lausanne est constitué des communes suivantes: Belmont-sur-Lausanne, Cheseaux-sur-Lausanne, Crissier, Epalinges, Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Paudex, Prilly, Pully, Renens, et Romanel-sur-Lausanne.

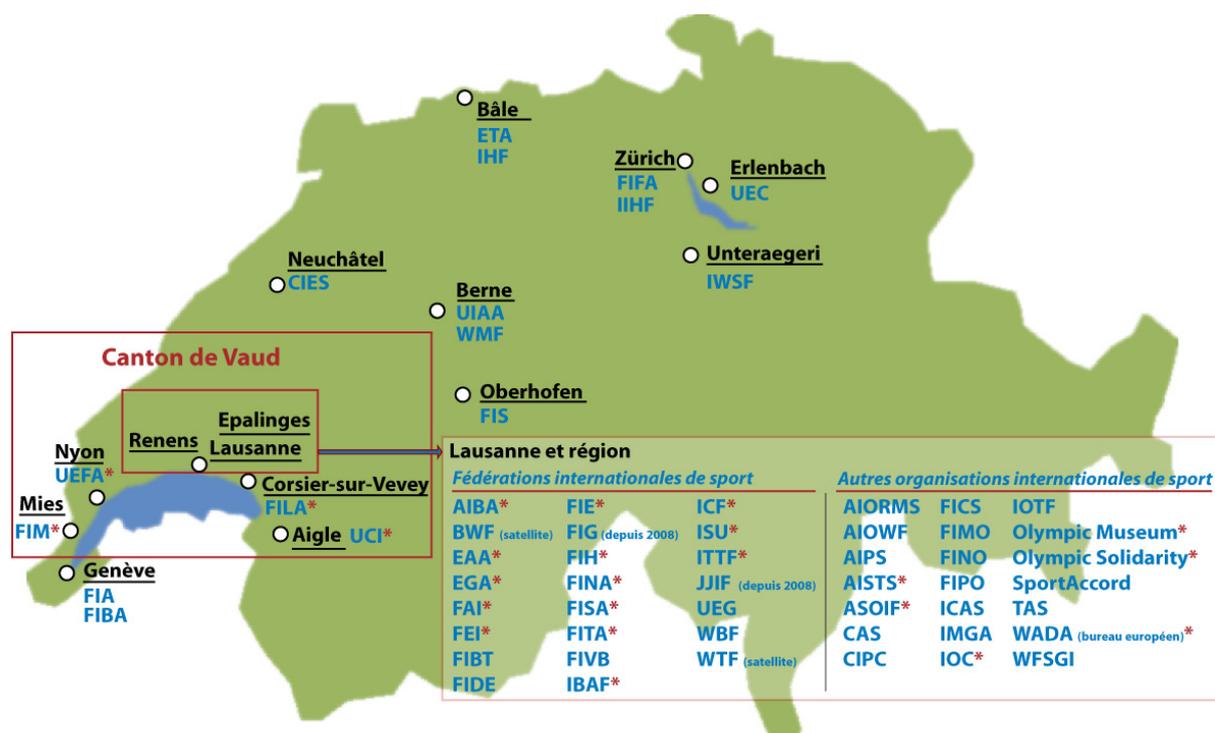
Dans l'étude, la commune de Lutry ainsi que celle de Saint-Sulpice sont considérées comme « environnements proches » de la Ville de Lausanne et font donc parties du district (Rütter H., Berwert A. et al., 2004<sup>1</sup>).

### 2.3.2 Arc lémanique

La région de l'Arc lémanique est définie selon les critères de référence de l'étude de Rütter et al dont les résultats ont été publiés en 2004, et comprend les districts suivants: Aubonne, (Lausanne), Lavaux, Morges, Nyon, Rolle, et Vevey. Dans le cadre de cette étude, le district d'Aigle sera ajouté à cette liste (Figure 2). Le Canton de Genève n'est pas pris en compte dans la zone étudiée. Il accueille deux fédérations internationales: celle du basketball (FIBA) et celle des sports automobiles (FIA).

La Figure 3 référence l'ensemble des fédérations et autres organisations sises à Lausanne, dans l'Arc lémanique et dans le reste de la Suisse en 2008. Le **Tableau 1** présente la liste et la nomenclature des FOS en Suisse

<sup>1</sup> Toute zone atteignable en moins de 20 minutes en voiture ou en transport public, ou située à 15 kilomètres maximum de la ville étudiée appartient au groupe des environnements proches de celle-ci (Rütter H., Berwert A. et al – 2004)



\* Organisations incluses dans l'étude d'impact économique

Figure 3: Carte des fédérations internationales et organisations sportives établies en Suisse

### Fédérations internationales établies dans le canton de Vaud

ACRONYME	NOM	VILLE	SITE WEB
AIBA	Association Internationale de Boxe Amateur	Lausanne	www.aiba.org
BWF	Badminton World Federation (bureau régional)	Lausanne	www.internationalbadminton.org
EAA	European Athletic Association	Lausanne	www.european-athletics.org
EGA	European Golf Association	Epalinges	www.ega-golf.ch
FAI	Fédération Aéronautique Internationale	Lausanne	www.fai.org
FEI	Fédération Equestre Internationale	Lausanne	www.fei.org
FIBT	Fédération Internationale de Bobsleigh et de Tobogganing	Lausanne	www.fibt.com
FIDE	Fédération Internationale des Echecs	Lausanne	www.fide.com
FIE	Fédération Internationale d'Escrime	Lausanne	www.fie.ch
FIG ( 2008 )	Fédération Internationale de Gymnastique	Lausanne	www.fig-gymnastics.com
FIH	Fédération Internationale de Hockey	Lausanne	www.worldhockey.org
FILA	Fédération Internationale des Lutttes Associées	Corsier-sur-Vevey	www.fila-wrestling.com
FIM	Fédération Internationale de Motocyclisme	Mies	www.fim.ch
FINA	Fédération Internationale de Natation	Lausanne	www.fina.org
FISA	Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron	Lausanne	www.worldrowing.com
FITA	Fédération Internationale de Tir à l'Arc	Lausanne	www.archery.org
FIVB	Fédération Internationale de Volleyball	Lausanne	www.fivb.org
IBAF	International Baseball Federation	Lausanne	www.ibaf.org
ICF	International Canoe Federation	Lausanne	www.canoeicf.com
ISU	International Skating Union	Lausanne	www.isu.org
ITTF	International Table Tennis Federation	Renens	www.ittf.com
JJIF (2008)	Ju Jitsu International Federation	Lausanne	www.jjif.org
UCI	Union Cycliste Internationale	Aigle	www.uci.ch
UEFA	Union des Associations Européennes de Football	Nyon	www.uefa.com
UEG	Union Européenne de Gymnastique	Lausanne	www.ueg-gymnastics.com
WBF	World Bridge Federation	Lausanne	www.worldbridge.org
WTF	World Taekwondo Federation (bureau régional)	Lausanne	www.wtf.org

## Fédérations internationales et organisations sportives établies en Suisse

ACRONYME	NOM	VILLE	SITE WEB
CIES	Centre International d'Etude du Sport	Neuchâtel	www.cies.ch
ETA	European Tennis Association	Bâle	www.tenniseurope.org
FIA	Fédération Internationale de l'Automobile	Genève	www.fia.com
FIBA	Fédération Internationale de Basketball	Genève	www.fiba.com
FIFA	Fédération Internationale de Football Association	Zürich	www.fifa.com
FIS	Fédération Internationale de Ski	Oberhofen	www.fis-ski.com
IHF	International Handball Federation	Bâle	www.ihf.info
IIHF	International Ice Hockey Federation	Zürich	www.iihf.com
IWSF	International Water Ski Federation	Unteraegeri	www.iwsf.com
UEC	Union Européenne de Cyclisme	Erlenbach	www.uec.ch
UIAA	Union Internationale des Associations d'Alpinisme	Berne	www.uiaa.ch
WMF	World Minigolf Federation	Berne	www.minigolfsport.com
CIES	Centre International d'Etude du Sport	Neuchâtel	www.cies.ch
ETA	European Tennis Association	Bâle	www.tenniseurope.org
FIA	Fédération Internationale de l'Automobile	Genève	www.fia.com
FIBA	Fédération Internationale de Basketball	Genève	www.fiba.com
FIFA	Fédération Internationale de Football Association	Zürich	www.fifa.com
FIS	Fédération Internationale de Ski	Oberhofen	www.fis-ski.com
IHF	International Handball Federation	Bâle	www.ihf.info
IWSF	International Water Ski Federation	Unteraegeri	www.iwsf.com
UEC	Union Européenne de Cyclisme	Erlenbach	www.uec.ch
UIAA	Union Internationale des Associations d'Alpinisme	Berne	www.uiaa.ch
WMF	World Minigolf Federation	Berne	www.minigolfsport.com

## Autres organisations sportives établies dans le canton de Vaud

ACRONYME	NOM	VILLE	SITE WEB
AIORMS	Ass. Olympique Internationale pour la Recherche Médico-Sportive	Lausanne	
AIOWF	Association of the International Olympic Winter Sports Federations	Lausanne	www.aiowf.org
AIPS	Association Internationale de la Presse Sportive	Lausanne	www.aipsmedia.com
AISTS	Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport	Lausanne	www.aists.org
AMA	Agence Mondiale Anti-dopage - Bureau européen	Lausanne	www.wada-ama.org
ASOIF	Association of Summer Olympic International Federations	Lausanne	www.asoif.org
CIO	Comité International Olympique	Lausanne	www.olympic.org
CIPC	Comité International Pierre de Coubertin	Lausanne	
FICS	Fédération Internationale de Chiropratique du Sport	Lausanne	www.fics-online.org
FIMO	Fédération Internationale de Mémorabilia Olympique	Lausanne	
FINO	Fédération Internationale de Numismatique Olympique	Lausanne	
FIPO	Fédération Internationale de Philatélie Olympique	Lausanne	
ICAS	International Council of Arbitration for Sport	Lausanne	
IMGA	International Masters Games Association	Lausanne	www.imga.ch
IOTF	International Olympic Truce Foundation	Lausanne	
TAS	Tribunal Arbitral du Sport	Lausanne	www.tas-cas.org
WFSGI	World Federation of the Sporting Goods Industry	Lausanne	www.wsgi.org
	Musée Olympique	Lausanne	www.olympic.org
	Solidarité Olympique	Lausanne	www.olympic.org
	SportAccord	Lausanne	www.sportaccord.com

Tableau 1 : Liste des fédérations internationales et organisations sportives établies en Suisse

### 3. MODELE D'IMPACT ECONOMIQUE

Une étude d'impact économique a pour but d'établir les richesses nettes générées par un type d'activité, et ce sur une période et un lieu géographique donnés. La présente étude se réfère à la méthodologie proposée par Barget (2001) ainsi qu'à l'étude de Stritt et Voillat (1998).

Les FOS effectuent des dépenses dans la zone considérée, soit dans le Canton de Vaud et/ou à Lausanne. Ces dépenses incluent les salaires versés aux employés domiciliés dans la zone, les achats des biens et services auprès des entreprises de la région, les investissements en achats de terrains et/ou en construction. Ces dépenses qui correspondent aux revenus des FOS provenant de l'extérieur de la zone, donc hors Canton de Vaud, constituent alors une entrée de nouveaux fonds dans l'économie locale. Elles dynamisent l'économie locale. A noter que ce raisonnement suppose l'interdépendance des industries locales.

Les revenus des FOS sont constitués principalement des droits de retransmission (TV), des contrats de sponsoring, des droits commerciaux et d'exploitation divers, des subventions (CIO et autres) et des revenus opérationnels et financiers.

La *Figure 4* montre les types de flux financiers que ces dépenses et revenus engendrent en fonction de leur provenance ou de leur destination. L'impact tiendra compte uniquement des entrées de fond soit ceux correspondants aux revenus des FOS en provenance de l'extérieur de la zone et dépensés uniquement dans la zone considérée.

		DÉPENSES	
		Dans la zone	Hors de la zone
REVENUS	De l'extérieur de la zone	<b>Entrées de fonds = Bénéfices</b>	Neutre
	De l'intérieur de la zone	Redistribution	<b>Sorties de fonds = Pertes</b>

*Figure 4: Matrice de l'impact régional économique  
(Source: Junod, 2005 basé sur Preuss et Weiss, 2003)*

Les entrées de fonds comprendront aussi les dépenses des invités des FOS (délégations, consultants, etc...) provenant de l'extérieur de la zone ainsi que celles des étudiants étrangers et

autres participants aux formations en termes de finances d'inscription, hébergement, restauration et dépenses personnelles.

Les sorties de fonds, quant à elles, sont constituées des dépenses effectuées à l'extérieur de la zone (importations de services, investissements à l'extérieur de la zone, subventions et financement en faveur d'institutions en dehors de la zone) pour des revenus en provenance de la zone. Ces sorties de fonds peuvent être qualifiées de pertes pour l'économie locale. Les autres flux d'argent ou de fonds qui n'ont lieu que dans les limites de la zone géographique n'ont pas d'impact économique, il s'agit d'une redistribution de fonds à l'intérieur de la zone. De même les dépenses effectuées en dehors de la zone pour des revenus générés en dehors de la zone n'ont pas d'impact économique sur la zone et peuvent être qualifiés de neutre.

La mesure de l'impact économique consistera par conséquent à déterminer les entrées de fonds en ne retenant que les dépenses effectuées dans la zone et ceci pour un montant ne dépassant pas celui des revenus en provenance de l'extérieur de la zone.

### **3.1 Processus multiplicateur**

Pour être complète, la mesure de l'enrichissement net dans une zone géographique délimitée doit tenir compte aussi des impacts indirects, soit ceux induits par les activités économiques accrues des fournisseurs de biens et services ainsi que par la propension à consommer des employés salariés des FOS. Les acteurs situés en amont ou en aval de la chaîne économique des FOS verront leur activité économique augmenter, générée par des injections de fonds et des dépenses successives de chacun des acteurs. La méthode appliquée est fondée sur le concept des multiplicateurs (Nicolas Y., 2006). La *Figure 5* illustre les différentes injections et tours de dépenses liées à la présence des FOS.

Il conviendra de ne tenir compte pour la mesure de l'impact que des injections et dépenses effectuées dans la zone. L'épargne ne sera en outre pas considérée comme ayant un effet sur l'activité économique considérée.

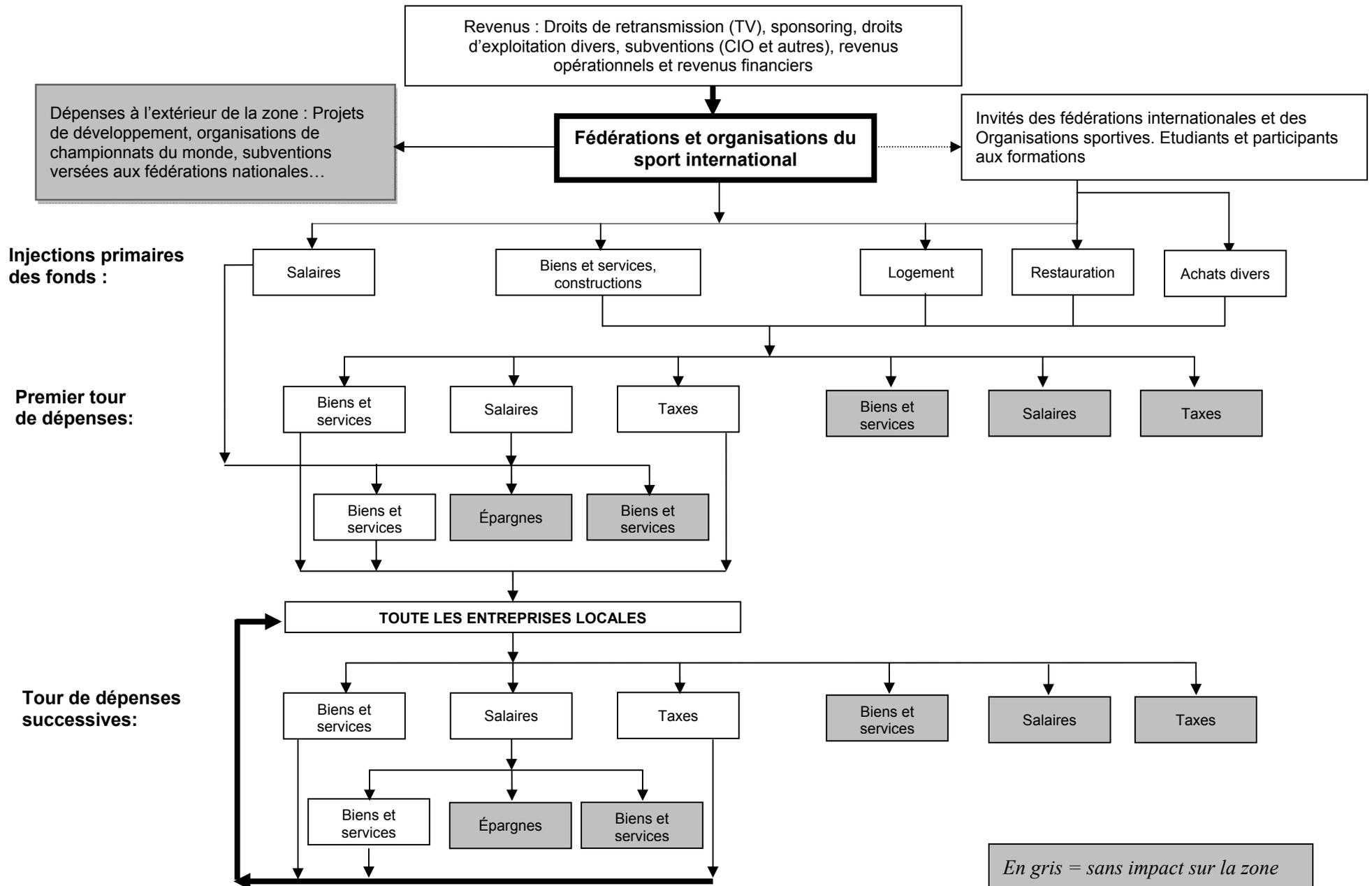


Figure 5: Injections et tours de dépenses

### 3.1.1 Effets directs

Les fonds générés par un moteur économique (comme, par exemple, l'ensemble des FOS considérées et leurs « invités ») et injectés dans l'économie, influencent directement le marché local. Les répercussions économiques sont diffusées dans la zone selon les trois axes suivants:

1. Les investissements et dépenses nécessaires pour faire face aux demandes supplémentaires suscitées par le moteur économique. Ces investissements (augmentation du stock pour répondre à la demande, ou encore rénovations des locaux, primes d'assurance, etc.) ont un effet sur les fournisseurs de biens et de services (achats locaux entre secteurs et branches d'activités).
2. Les salaires, les charges sociales et les dividendes des sociétés basées dans la zone.
3. Et enfin, les différentes taxes applicables (taxe d'habitation, permis, etc.) constituent elles aussi une source de revenus pour les autorités locales.

Les *effets directs* de cette injection de fonds sont constitués par les salaires et les charges sociales<sup>2</sup>.

Les fonds reçus par les institutions locales, qu'elles soient publiques ou privées, peuvent être investis également à l'extérieur du district de Lausanne et de l'Arc lémanique :

1. Par l'achat de biens et de services à des compagnies étrangères au marché local (achats non locaux entre secteurs et branches d'activités)
2. Les salaires et charges sociales aux employés basés à l'extérieur de la région susmentionnée.
3. A travers les taxes imposées par les autorités non locales, telles que les autorités fédérales.

Ces retombées économiques extérieures à notre domaine d'étude font parties intégrantes des pertes pour la région de Lausanne et l'Arc lémanique<sup>3</sup>. De plus, la part des revenus perçus par les résidents locaux qui est parfois épargnée et/ou investie à l'extérieur des limites de l'étude, constitue également une perte.

---

<sup>2</sup> Selon Stritt et Voillat (1998), l'effet direct est « la création de revenu découlant d'une commande passée à une entreprise, par le biais des salaires que cette entreprise verse à son personnel et des profits qu'elle réalise ».

<sup>3</sup> Il est à noter que les dépenses éventuelles faites à l'intérieur de la région étudiée par des employés habitants à l'extérieur de la zone d'étude sont considérées comme négligeables et donc non pertinentes pour notre analyse.

### 3.1.2 Effets indirects

Comme le montre la *Figure 5*, les dépenses des fédérations et organisations internationales sportives ainsi que celles de leurs invités et celles des étudiants voient leurs répercussions s'étendre en cascade sur l'économie locale. Une part de ces répercussions sort de la zone d'étude. La part restante est la conséquence des dépenses de biens et de services, de sous-traitances et des frais de fonctionnement qui constituent ce que Stritt et Voillat<sup>4</sup> appellent les effets indirects<sup>5</sup>.

### 3.1.3 Calculs des effets directs et indirects

Afin de pouvoir mesurer les effets directs et indirects, les dépenses des institutions privées et publiques ayant perçus des fonds provenant des fédérations et organisations internationales sportives sont divisées en trois catégories:

1. Salaires et charges sociales.
2. Biens et services achetés en plus des investissements (dans cette catégorie, nous excluons tout ce qui touche aux travaux de construction et de rénovation).
3. Frais généraux et marge.

Dans le calcul des effets directs et indirects, les pourcentages sont basés sur ceux utilisés par Stritt et Voillat (1998) dans leur analyse de l'impact économique de la candidature de Sion 2006. L'utilisation de ces pourcentages dans notre étude reste pertinente dans la mesure où la zone géographique limite est équivalente.

Par conséquent:

Les effets directs

$$= \text{Salaires} + \frac{3}{4} \text{ Frais généraux et marge.}$$

Les effets indirects

$$= (\frac{1}{4} \text{ Frais généraux et marge} + \text{ Biens et Services Achetés}) * \text{ Multiplicateur des affaires}^6.$$

---

<sup>4</sup> Stritt et Voillat p33

<sup>5</sup> Selon Stritt et Voillat (1998), l'effet indirect est « la création de revenus provenant d'une commande qui passe d'abord dans le circuit économique, comme les achats de biens et services, avant de se transformer en revenu ».

<sup>6</sup> Voir 3.2

### 3.1.4 Revenu primaire

Le revenu primaire est égal à la somme des effets directs et indirects.

### 3.1.5 Effets induits

Le revenu primaire ainsi calculé est dépensé par les ménages des sociétés et organisations locales impliquées. Les effets de ces nouvelles dépenses et interactions économiques locales sont appelés *effets induits*<sup>7</sup>. Ces effets sont responsables d'une certaine augmentation de la consommation résultant de la création et / ou de l'augmentation du pouvoir d'achat des résidents locaux directement employés par les organisations internationales sportives et les sociétés impliquées dans leurs activités économiques. La valeur des effets induits dépend de la propension des résidents susmentionnés à consommer. Plus leur consommation tend à augmenter et plus ces nouvelles dépenses sur le marché local seront importantes. En revanche, si le taux de taxation marginal, et la propension à importer sont élevés, cela aura une conséquence négative sur les effets induits.

Les effets induits sont calculés en utilisant le multiplicateur des ménages. (Voir paragraphe 3.2).

### 3.1.6 Impact économique total

L'impact économique total est la somme du revenu primaire et des effets induits.

## 3.2 Facteur multiplicateur

L'introduction de multiplicateurs va nous permettre de calculer les effets indirects et les effets induits. Le multiplicateur des ménages<sup>8</sup> est utilisé pour calculer les effets induits et le multiplicateur des affaires<sup>9</sup> permet, quant à lui, d'évaluer les effets directs. La valeur de chaque multiplicateur correspond aux taux de pertes de la zone d'étude. Plus la région étudiée est petite et plus les importations de biens et de services auront un poids important et donc plus les multiplicateurs seront proches de zéro. En d'autres termes, la valeur du multiplicateur est dépendante de la propension à consommer et à importer, et du taux de taxation marginal. C'est

<sup>7</sup> « Les effets induits sont la création de revenus découlant de la décision des ménages de consacrer une partie de leur revenu supplémentaire à des dépenses de consommation », Stritt et Voillat (1998).

<sup>8</sup> Le multiplicateur des ménages, appelé  $K_{mén}$ , est égale à :  $K_{mén} = 1 + \{(c-m) / [(1-(c-m))]\}$ , où  $c$  représente la propension marginale à consommer et  $m$  la propension marginale à importer.

<sup>9</sup> Le multiplicateur des affaires, appelé  $K_{ent}$  est égale à :  $K_{ent} = W \times [1 / (1-(c-m))]$  où  $W$  représente la part de la valeur ajoutée dans la zone limite de l'étude et  $1/(1-(c-m))$  les effets induits.

pourquoi chaque zone d'étude considérée possède son propre multiplicateur des affaires ( $K_{ent}$ ) et son propre multiplicateur de ménages ( $K_{mén}$ ).

### 3.2.1 Multiplicateurs du district de Lausanne

Nous supposons que les caractéristiques des activités économiques de la zone de référence observées par l'étude de Stritt et Voillat (1998) sont quasi identiques à celles du district de Lausanne. De plus, le calcul de l'impact économique des fédérations et organisations internationales sportives dans le district de Lausanne et la région de l'Arc lémanique suit la même méthodologie que celle appliquée par Stritt et Voillat en 1998. Enfin, les données pour calculer de nouveaux multiplicateurs pour nos deux zones d'études étant difficilement accessibles, nous avons choisi d'utiliser des multiplicateurs identiques à l'étude de 1998, à savoir :  $K_{ent} = 0.396$  et  $K_{mén} = 1.43$  (Tableau 2).

### 3.2.2 Multiplicateurs de l'Arc lémanique

Rütter H. et al. (2004) ont effectué une étude d'impact économique portant sur la même région géographique. Nous avons donc choisi d'utiliser le même indicateur de ménages:  $K_{mén} = 1.51$ .

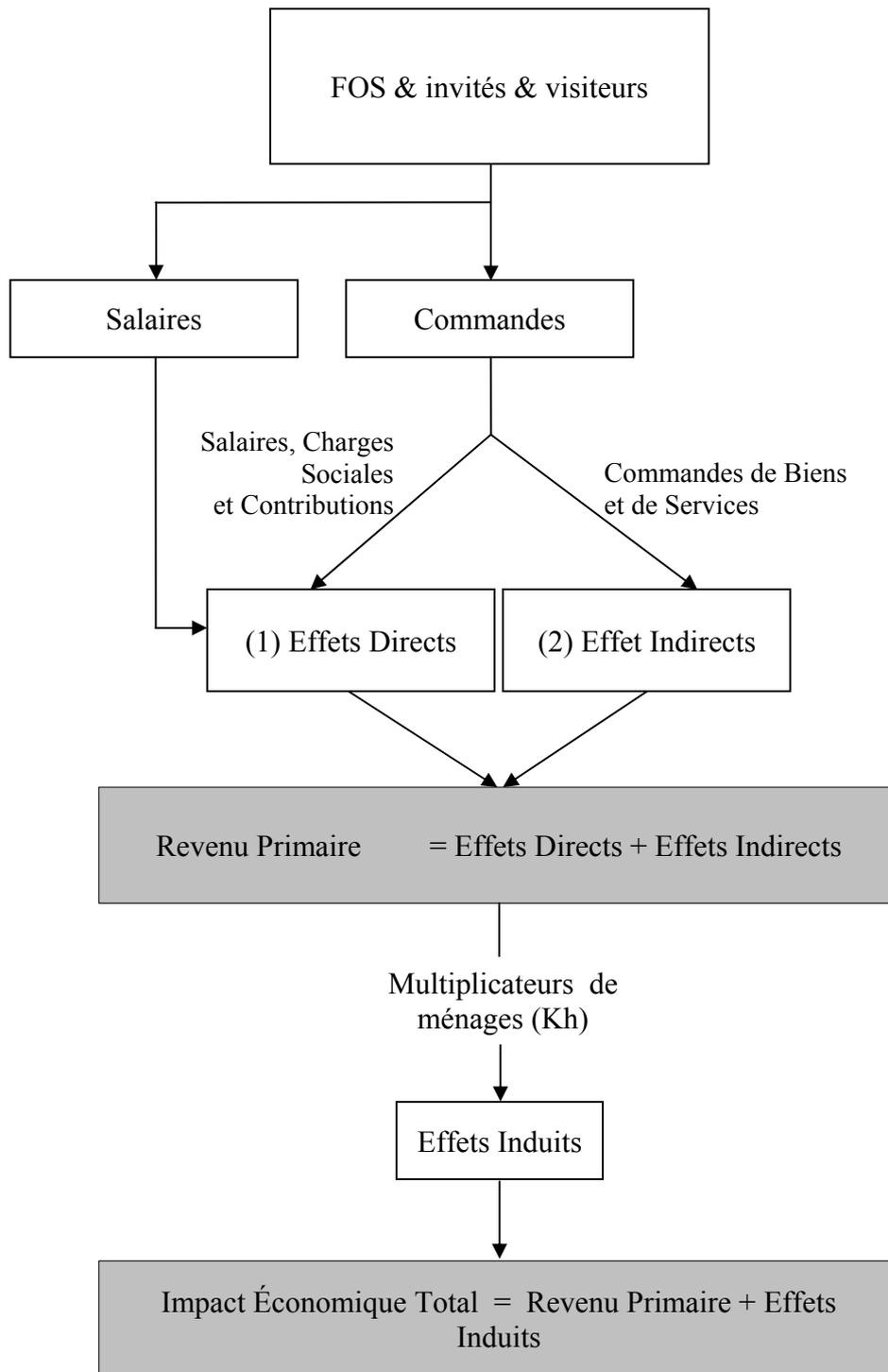
Quant au multiplicateur des affaires, les données nécessaires au calcul de sa valeur n'étant pas accessibles dans le cadre de notre étude, nous avons choisi de l'estimer en utilisant une méthode linéaire :  $K_{ent} = 0.51$ .

Les valeurs des multiplicateurs pour Lausanne et l'Arc lémanique sont présentées dans le Tableau 2.

Multiplicateurs	Lausanne	Arc lémanique
Affaires ( $K_b$ )	0.396	0.51
Ménages ( $K_h$ )	1.430	1.51

Tableau 2: Valeur des facteurs multiplicateurs pour Lausanne et l'Arc lémanique

La Figure 6 résume les flux entrants et sortants (revenus/dépenses) générés par les fédérations et organisations internationales sportives considérées et le calcul de l'impact économique total.



(1) Effets Directs =

Salaires +  $\frac{3}{4}$  Frais Généraux et Marge

(2) Effets Indirects =

$[\frac{1}{4}$  Frais Généraux et Marge + Biens et Services Achetés] \* Multiplicateur des Affaires (Kb)

Figure 6: Illustration de l'impact économique total  
(Selon Stritt and Voillat, 1998)

#### **4. REVENUS (SANS L'UEFA)**

Selon les comptes des années 2004, 2005, 2006, et les prévisions budgétées pour 2007, les FOS tirent leurs revenus principalement des droits de retransmission, du sponsoring, des subventions du Comité International Olympique, des licences, de cotisations annuelles et des revenus financiers (intérêts).

Les subventions du Comité International Olympique (CIO) sont versées aux **fédérations internationales olympiques** chaque année olympique, soit tous les deux ans. Au cours de la période étudiée, ces revenus ont été décernés en 2004 et 2006 respectivement années des Jeux Olympiques d'été à Athènes, en Grèce, et d'hiver à Turin, en Italie. Les autres organisations internationales telles que la CAS (Court d'Arbitration du Sport) ou l'ASOIF (Association of Summer Olympics International Federations), reçoivent leurs allocations chaque année. Afin de ne pas être influencée par les fluctuations de ces revenus, les résultats de l'étude de l'impact économique des FOS seront donnés en moyenne par année.

La moyenne annuelle de ces revenus est alors de **197'456'794** francs. Les droits de retransmission, de sponsoring, ainsi que les autres droits d'exploitation constituent les premières sources de revenus pour les fédérations et organisations du sport international. Ils s'élèvent à 75% du montant total, soit 148'273'000 francs. La totalité de ces revenus provient de l'extérieur du Canton de Vaud, donc peuvent être considérés comme auto-générés. Cependant, la majorité de ces fonds (117'655'000 francs) est redistribués aux projets de développements du sport dans d'autres pays, à l'organisation de championnats du monde, aux fédérations nationales, etc. L'impact de ces revenus ainsi redistribués est alors nul<sup>10</sup> et peuvent être considérés comme une perte. Ce n'est que la partie restante dans les limites de la zone d'étude qui génèrera un impact économique sur la région.

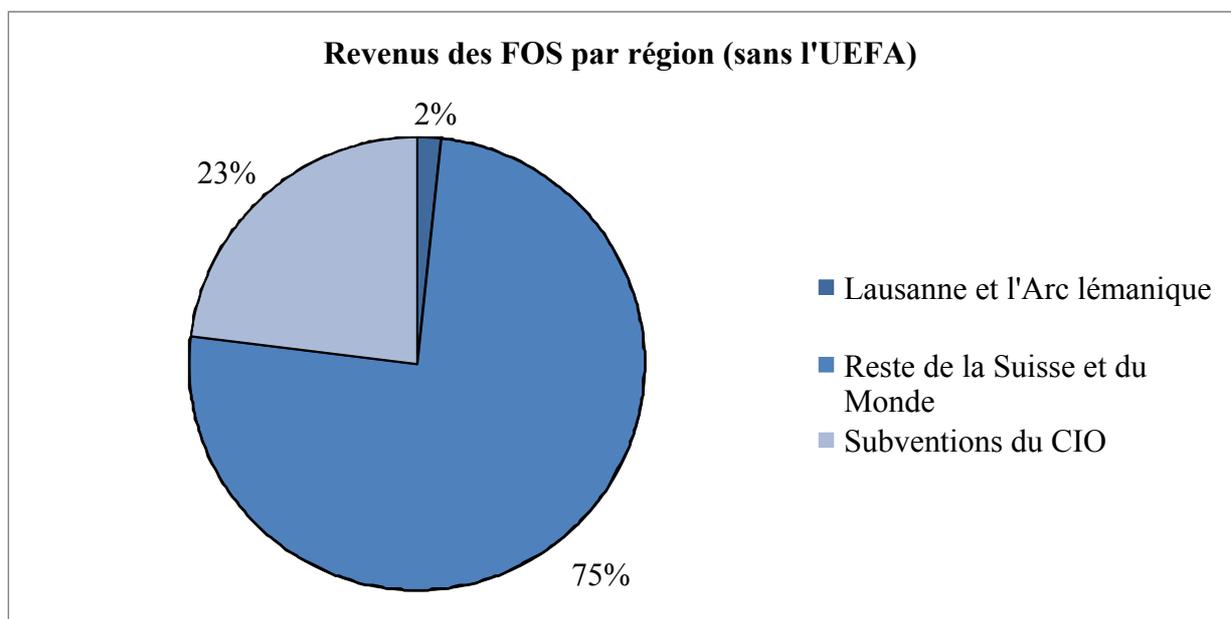
La part allouée par le CIO, quant à elle, s'élève à 23% du total soit 45'687'000 francs. Ces revenus sont considérés comme provenant de l'extérieur de la zone d'étude et de ce fait, influenceront l'économie locale.

Enfin, 2% de la totalité des revenus, soit 3'496'000 francs, proviennent de Lausanne et de l'Arc lémanique. Etant donné que ces revenus sont directement distribués par les autorités locales de la

---

<sup>10</sup> Certaines FOS décentralisées ou ayant un bureau représentatif de leur organisation dépensent la majorité de leurs revenus dans la Ville de Lausanne et l'Arc lémanique.

région de référence, ils sont donc éliminés du montant total injecté. La *Figure 7* donne la répartition en pourcentage des différentes origines des revenus des FOS.



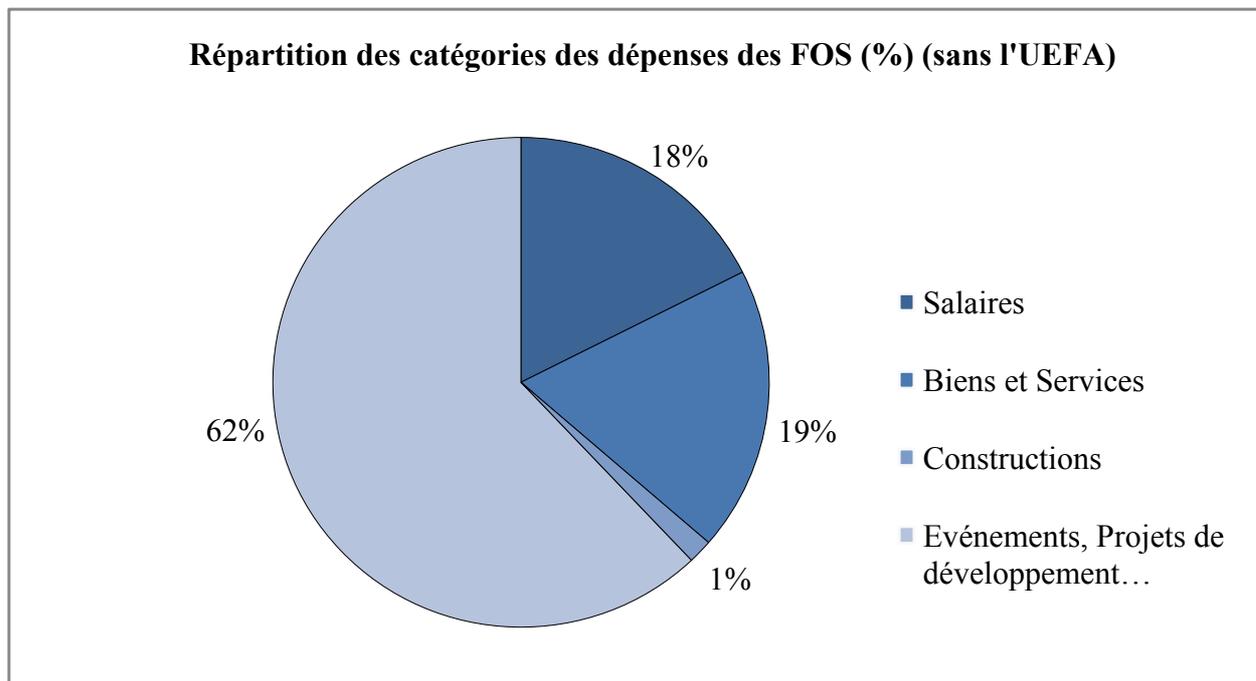
*Figure 7: Répartition moyenne de l'origine des revenus perçus chaque année par les FOS (sans l'UEFA)*

## 5. IMPACT ECONOMIQUE (sans l'UEFA)

Le calcul de l'impact économique utilise la répartition en catégories des dépenses des FOS en se basant sur leurs comptes pour les années 2004, 2005, 2006, et les prévisions de ceux-ci pour 2007.

Les FOS distribuent leur budget selon les quatre axes de dépenses suivants (*Figure 8*):

- Salaires (18%)
- Achats de biens et services (19%)
- Constructions (1%)
- Organisation d'événements (Championnats du monde), projets de développement, remises de prix et de récompenses, et autres activités extérieures à la région de Lausanne et de l'Arc lémanique (62%)



*Figure 8: Distribution des dépenses des FOS (sans l'UEFA)*

Comme mentionné précédemment, la part du budget allouée à l'organisation d'événements et de projets de développement n'est pas prise en compte dans notre analyse. Par conséquent, la

présente étude d'impact économique des FOS sur la Ville de Lausanne et sur l'Arc lémanique s'intéresse aux trois catégories de dépenses suivantes :

- Les frais de fonctionnement des FOS sous forme de salaires et d'achats de biens et services, y compris les frais couverts de leurs invités
- Les dépenses des visiteurs des FOS (délégations, consultants, etc...), ainsi que celles des stagiaires et étudiants internationaux attirés dans la région pour des formations liées au monde du sport international
- Les travaux de construction et de rénovation entrepris par ces mêmes fédérations et organisations

L'impact économique total des FOS sur Lausanne et l'Arc lémanique est alors obtenu en additionnant l'impact de ces trois catégories de dépenses.

## **5.1 Frais de fonctionnement des FOS**

Les valeurs utilisées, pour calculer l'impact économique des frais de fonctionnement et des investissements des FOS, ont été tirées des comptes des années 2004, 2005, 2006 fournis. Les résultats de l'année 2007 ont, quant à eux, été estimés selon les prévisions budgétaires.

Pour chaque catégorie, nous avons mesuré le montant des dépenses effectuées dans le district de Lausanne et la région de l'Arc lémanique, pour ensuite extraire le pourcentage de ces dépenses supportées par des fonds provenant de l'extérieur de notre zone d'étude. En effet, seuls les fonds auto-générés nous intéressent dans l'analyse de l'impact économique.

Les frais de fonctionnement se distribuent en deux sous-catégories :

1. Les salaires et charges sociales de chaque employé
2. Les achats de biens et de services
  - a. Courrier et télécommunications
  - b. Locaux et frais associés
  - c. Frais de déplacements (transports plus frais subsidiaires)
  - d. Frais juridiques
  - e. Sponsoring d'événements dans la zone étudiée

- f. Frais de production télévisuelle
- g. Frais de marketing et de communication
- h. Frais d'impression
- i. Frais de laboratoire (tests antidopage par exemple)
- j. Achats de coupes et de médailles
- k. Frais liés aux activités de relations publiques (articles dans la presse, etc.)
- l. Frais de réunions des différentes commissions et comité exécutif
- m. Frais de maintenance, de décoration et autres services liés à l'organisation de réceptions
- n. Taxes<sup>11</sup> and frais financiers
- o. Investissements<sup>12</sup> non liés à des travaux de construction

### **5.1.1 Frais généraux et marge**

Le statut légal des FOS est celui d'une association qui, selon le droit suisse, ne peut être constituée à but lucratif. Par conséquent, chaque exercice financier se termine par un résultat proche de zéro. Lorsqu'en fin d'exercice, la balance est positive, le surplus, qui ne sera pas considéré comme bénéfice, est alors conservé en prévision des futures dépenses. En général, un résultat positif est dû à la comptabilisation d'un certain nombre de dépenses sur l'exercice suivant. Les surplus ou les pertes éventuelles ne seront pas comptabilisés comme des frais généraux et marge (OCPM)<sup>13</sup> dans le calcul de l'impact économique des frais de fonctionnement.

---

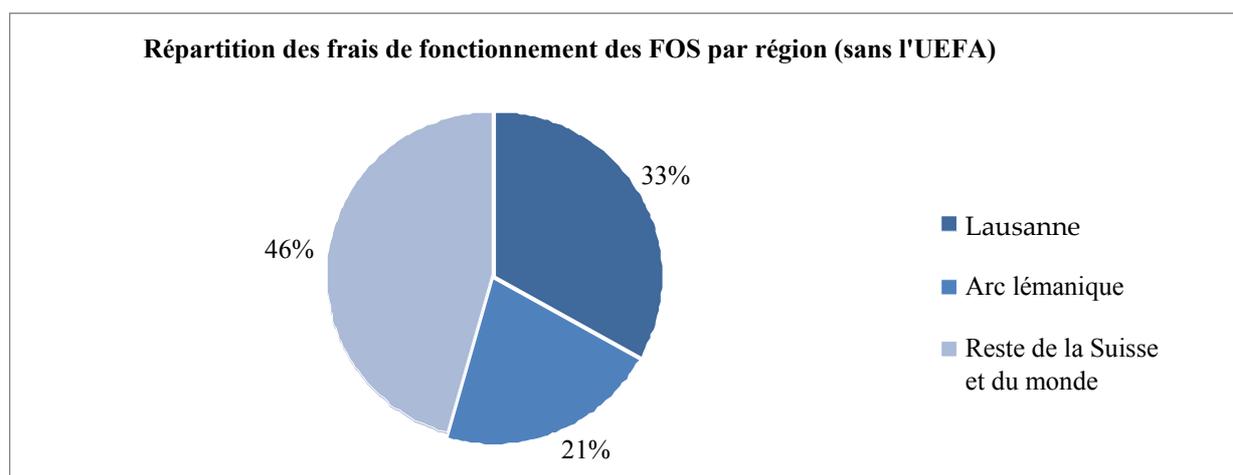
<sup>11</sup> Dans cette étude, nous supposons que les taxes perçues par le Canton de Vaud sont réinjectées dans l'économie locale, et sont donc considérées comme des dépenses additionnelles et non comme des pertes.

<sup>12</sup> La dépréciation et les provisions de stock ne sont pas incluses puisque ces dernières n'influencent pas l'impact économique.

<sup>13</sup> OCPM : *Overhead Cost and Profit Margins*

### 5.1.2 Distribution des frais de fonctionnement des FOS par région

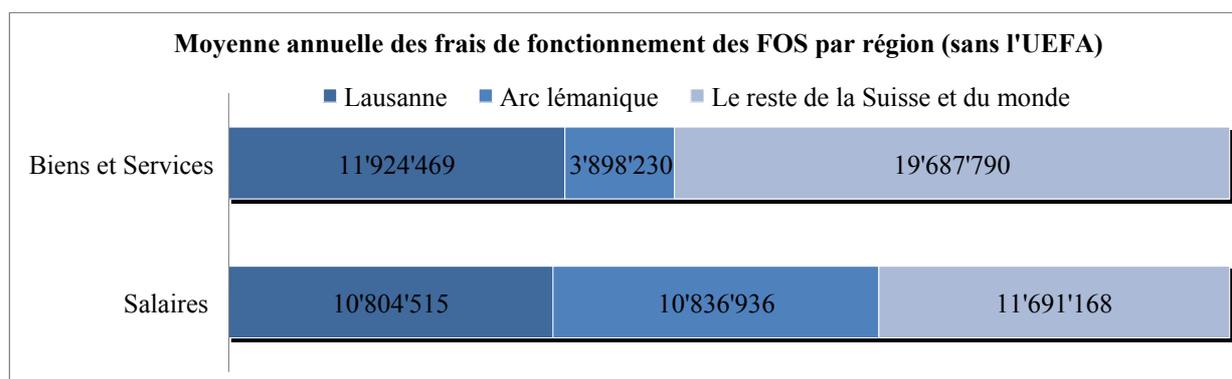
Chaque année, les dépenses liées aux frais de fonctionnement des FOS sont effectuées en moyenne à 33% (22'729'000 francs) dans le district de Lausanne, 21% (14'735'000 francs) dans la région de l'Arc lémanique et 46% (31'379'000 francs) hors de la zone d'étude (*Figure 9*).



*Figure 9: Répartition par région des dépenses des frais de fonctionnement des FOS  
54% de ces dépenses sont injectées directement dans la zone d'étude (Lausanne et l'Arc lémanique)*

32% (10'805'000 francs) des salaires sont versés à des habitants de Lausanne, 33% (10'837'000 francs) de l'Arc lémanique et 35% (11'691'000 francs) du reste de la Suisse et du monde. Au total 55% (**21'641'000 francs**) des salaires sont versés à des employés basés dans la région de Lausanne et de l'Arc lémanique.

En ce qui concerne l'achat de biens et de services, 34% (11'924'000 francs) de ceux-ci sont effectués à Lausanne, 11% (3'898'000 francs) dans l'Arc lémanique et 55% (19'688'000 francs) dans le reste de la Suisse et dans le reste du monde. Au total 45% (**15'823'000 francs**) de ces achats sont effectués dans notre zone d'étude. La *Figure 10* illustre ces répartitions de salaires et d'achats de biens et de services.



*Figure 10: Distribution globale des dépenses des frais de fonctionnement des FOS  
55% des salaires versés et 45% des achats de biens et de services ont une répercussion directe sur Lausanne et l'Arc lémanique*

### 5.1.3 Effets multiplicateurs des frais de fonctionnement des FOS

Afin de calculer l'effet direct et indirect des dépenses liées aux frais de fonctionnement, nous devons préalablement identifier la répartition de celles-ci sur les salaires, l'achat de biens et de services, et les frais généraux et marge<sup>14</sup>.

On appelle effet direct la part des frais de fonctionnement qui sont directement injectés sous la forme de revenus immédiatement utilisables : 100% des salaires et des charges sociales associées, et  $\frac{3}{4}$  des frais généraux et marge générée sont ainsi considérés comme effet direct. Pour Lausanne, l'effet direct lié aux frais de fonctionnement des FOS est en moyenne de **10'805'000** francs par an. Quant à l'Arc lémanique, l'effet direct ainsi calculé s'élève en moyenne à **10'837'000** francs par an.

L'effet indirect est le revenu régional résultant de la part des dépenses effectuées auprès des compagnies locales. Cet effet indirect est obtenu en appliquant le multiplicateur d'affaires<sup>15</sup> à la somme des achats de biens et de services et en y ajoutant  $\frac{1}{4}$  des frais généraux et marge.

Comme nous l'avons vu précédemment, les multiplicateurs d'affaires du district de Lausanne et de l'Arc lémanique sont respectivement égaux à 0.396 (selon Stritt et Voillat – 1998) et 0.51<sup>16</sup>.

L'effet indirect moyen lié aux frais de fonctionnement annuels des FOS est alors de **4'722'000** francs pour Lausanne, et de **1'988'000** francs pour l'Arc lémanique.

<sup>14</sup> Voir 5.1.1

<sup>15</sup> Voir 3.2.1

<sup>16</sup> Voir 3.2.2

Le revenu primaire annuel moyen lié aux frais de fonctionnement, qui correspond à la somme des effets directs et indirects calculés plus haut, s'élève à **15'527'000** francs pour le district de Lausanne et à **12'825'000** francs pour l'Arc lémanique. Ceci pour un total moyen de **28'352'000** francs par an pour notre zone d'étude.

Le revenu total généré est alors calculé en multipliant le revenu primaire par le multiplicateur de ménages dépendant de la zone de référence. Selon Stritt et Voillat (1998), le multiplicateur de ménages ( $K_{mén}$ ) de Lausanne est égal à 1.43. Pour l'Arc lémanique, l'étude de Rütter H. et al (2004) nous donne un multiplicateur de ménages de 1.51.

Les frais de fonctionnement des FOS étudiées engendrent un revenu moyen annuel de **22'203'000** francs pour Lausanne et de **19'366'000** francs pour l'Arc lémanique et ce, pour un total de **41'569'000** francs en moyenne par an sur l'ensemble de la région étudiée. Le *Tableau 3* récapitule les résultats donnés précédemment.

<b>Impact économique des frais de fonctionnement des FOS sur Lausanne et l'Arc lémanique</b>				
<b>FOS</b>		<b>2004 - 2007</b>		
		<b>Total</b>	<b>Lausanne</b>	<b>Arc lémanique</b>
<b>Impact économique</b>	CHF	<b>71'852'501</b>	<b>22'728'984</b>	<b>14'735'167</b>
Salaires et Charges Sociales	CHF		10'804'515	10'836'936
Biens et Services (B & S)	CHF		11'924'469	3'898'230
Frais Généraux et Marge (OCPM)	CHF		0	0
<b>Effet direct (Salaires + 3/4 OCPM)</b>			<b>10'804'515</b>	<b>10'836'936</b>
<b>Effet indirect {(B &amp; S + 1/4 OCPM) * <math>K_{affaires}</math>}</b>			<b>4'722'090</b>	<b>1'988'097</b>
<b>Impact primaire (Effet direct + Effet indirect)</b>	CHF	<b>28'351'638</b>	<b>15'526'605</b>	<b>12'825'034</b>
<i>Impact primaire / Dépenses analysées</i>	%	<i>0.395</i>		
<b>IMPACT Total (Impact primaire * <math>K_{ménages}</math>)</b>	CHF	<b>41'568'846</b>	<b>22'203'045</b>	<b>19'365'801</b>
<i>Impact total / Dépenses analysées</i>	%	<i>0.579</i>		
<b>Multiplicateurs</b>				
Affaires			0.396	0.51
Ménages			1.43	1.51

*Tableau 3: Impact économique des frais de fonctionnement des FOS*

## 5.2 Visiteurs des FOS et étudiants

### 5.2.1 Visiteurs non subventionnés par les FOS

Deux catégories de visiteurs des FOS sont à identifier dans cette étude. En effet, certains bénéficient d'une totale prise en charge par les fédérations et organisations concernées et d'autres, au contraire, doivent financer eux-mêmes une partie ou même la totalité des frais (transport, logement, etc.).

L'impact de la première catégorie de visiteurs fut déjà comptabilisé dans l'impact des frais de fonctionnement des FOS. L'objet de ce paragraphe s'intéressera donc à l'impact économique de la deuxième catégorie de visiteurs après avoir éliminé les frais assumés par les FOS liés à l'accueil de ces derniers. Pour ce faire, nous avons basé nos évaluations sur les chiffres fournis pour les années 2004, 2005, et 2006.

De plus, les dépenses effectuées par les visiteurs installés dans la région de Lausanne et de l'Arc lémanique ne sont pas comptabilisées puisque celles-ci ont un effet neutre dans l'évaluation de l'impact économique local.

Les visiteurs des FOS ont un statut de touriste d'affaires. Cette étude considèrera que la majorité de leurs dépenses ont lieu dans le district de Lausanne.

Dans un souci de clarification, ces dépenses ont été classées en trois catégories :

- Coûts du logement
- Restaurations
- Achats divers (divertissements, achats de biens, etc.)

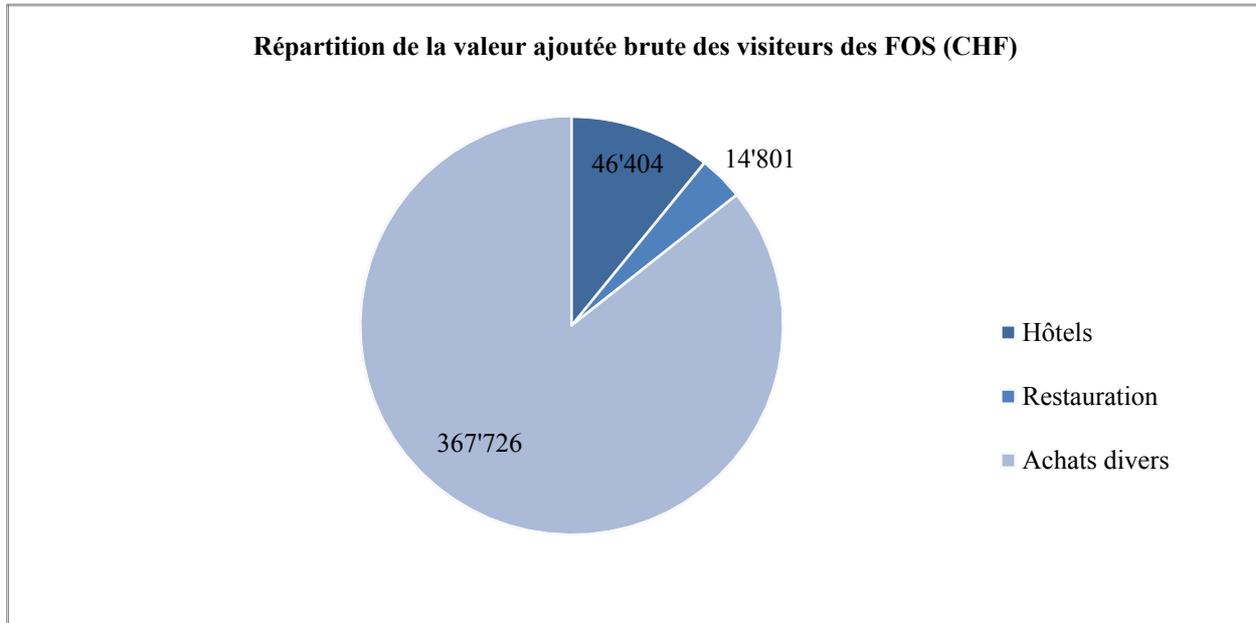
Selon l'étude Rütter H., Berwert A. et al (2004) commanditée par l'Office du Tourisme du Canton de Vaud, les dépenses journalières d'un touriste d'affaires sont estimées à 282 francs<sup>17</sup>.

**Après application des pourcentages de la valeur ajoutée brute**, la totalité de ces dépenses est répartie dans les trois catégories définies comme suit : 20% pour le logement, 9% pour les services traiteurs et 71% pour les achats divers. Suite aux différents calculs des dépenses partielles ou totales des invités des FOS, l'injection de fonds dans la région totalise CHF 429'000

---

<sup>17</sup> H., Berwert A. et al (2004) estiment que la moyenne des dépenses est de : 282 CHF pour un touriste d'affaires, de 144 CHF pour un touriste en vacances, de 169 CHF pour un étudiant étranger, de 118 CHF pour un invité et de 55 CHF pour un excursionniste. Le chiffre de CHF 282 (total des dépenses du visiteur) est une moyenne journalière datant de 2002/2003 que l'on peut considérer dans le contexte des visiteurs de fédération internationale comme très conservative, puisque le prix journalier d'une chambre d'hôtel 4 ou 5 étoiles est fréquemment supérieur à Frs 200.-.

francs qui sont répartis en 46'000 francs de logement, 15'000 francs de services traiteurs, et 368'000 francs d'achats divers (*Figure 11*).



*Figure 11: Répartition de la valeur ajoutée brute liée aux visiteurs des FOS*

Après avoir obtenu la valeur des dépenses relatives aux visiteurs pour chaque catégorie, nous appliquons les pourcentages de répartition de Stritt & Voillat (1998) selon les trois catégories de dépenses définies préalablement (salaires, achats de biens et de services, et frais généraux et marge ; *Figure 12*). Le revenu primaire ainsi que le revenu total furent calculés de la même manière que pour l'évaluation de l'impact économique des frais de fonctionnement des FOS.

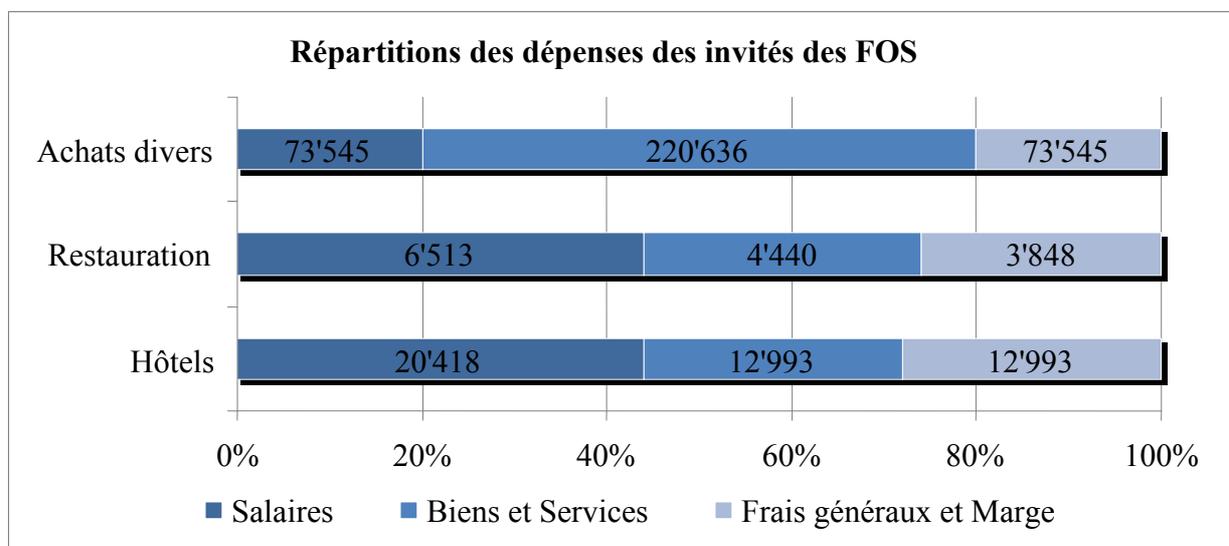


Figure 12: Répartitions des dépenses des visiteurs des FOS non invités/subventionnés par les FOS (Sources: Stritt & Voillat 1998)

En appliquant les mêmes multiplicateurs que ceux utilisés dans le chapitre précédent, l'effet direct des dépenses totales s'élève à **168'000** francs en moyenne par an, et l'effet indirect à **103'000** francs. Le revenu primaire est de **271'000** francs. Le revenu total moyen, calculé grâce aux indicateurs de ménages, est alors de **338'000** francs par an à Lausanne.

Le *Tableau 4* donne le détail des calculs de l'impact économique moyen relatif aux visiteurs des fédérations et autres organisations du sport international sur le district de Lausanne.

**Impact économique des dépenses des visiteurs des FOS sur Lausanne,  
non invités/subventionnés par les FOS**

Types des dépenses des visiteurs		Total	Hôtels	Restauration	Achats divers
<b>Total</b>	CHF	<b>428'932</b>	<b>46'404</b>	<b>14'801</b>	<b>367'726</b>
	%		44	44	20
Salaires et Charges Sociales	CHF	100'476	20'418	6'513	73'545
	%		28	30	60
Biens et Services (B & S)	CHF	238'069	12'993	4'440	220'636
	%		28	26	20
Frais Généraux et Marge (OCPM)	CHF	90'387	12'993	3'848	73'545

Impact économique des visiteurs		Total	Hôtels	Restauration	Achats divers
Effet direct (Salaires + 3/4 OCPM)	CHF	168'266	30'163	9'399	128'704
Effet indirect {(B & S + 1/4 OCPM) * Kaffaires}	CHF	103'224	6'432	2'139	94'653
<b>Impact primaire (Effet direct + Effet indirect)</b>	CHF	<b>271'489</b>	<b>36'594</b>	<b>11'538</b>	<b>223'357</b>
<i>Impact primaire / Dépenses analysées</i>	%	<i>0.63</i>			
<b>IMPACT Total (Impact primaire * Kménages)</b>	CHF	<b>388'230</b>	<b>52'330</b>	<b>16'500</b>	<b>319'400</b>
<i>Impact total / Dépenses analysées</i>	%	<i>0.91</i>			

**Multiplicateurs**

Affaires	0.396
Ménages	1.43

Tableau 4: Impact économique relatif aux dépenses des visiteurs des FOS

## 5.2.2 Impact économique des étudiants

Les grandes écoles situées à Lausanne ont mis sur pied une Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS) avec le support de la Ville de Lausanne et du Canton de Vaud, afin d'offrir aux Fédérations présentes et au CIO des services et des formations répondant à leur besoin. L'AISTS attire ainsi chaque année un certain nombre d'étudiants internationaux, ainsi que des participants à ses séminaires, congrès et conférences.

L'impact économique moyen annuel des participants à ces diverses formations a été calculé sur la base des données fournies pour les années 2004, 2005, 2006, et 2007. Il s'agit des formations suivantes : *Sports Events Management & Organisation Seminar (SEMOS)* pour une durée de 4 jours et *Sport Management Seminar for Women*, durée de 4 jours, ainsi qu'une formation de niveau postgrade d'une durée de 12 mois intitulée *Master of Advanced Studies in Sport Administration and Technology (MSA)*. L'ensemble des dépenses des participants aux séminaires et des étudiants postgrades (frais d'étude, logement, restauration, et divers achats) qui ont déjà été prises en compte dans le calcul d'impact des frais de fonctionnement de l'AISTS en analysant les données des frais de fonctionnement des FOS, est exclu afin d'éviter toute redondance. De plus, les dépenses des étudiants provenant de notre zone d'étude, ont-elles aussi été exclues de l'analyse d'impact qui suit.

### 5.2.2.1 Séminaires de l'AISTS

Nous considérons que la majorité des dépenses des participants à ces séminaires ont lieu dans le district de Lausanne. Ces dépenses sont divisées en trois catégories identiques à celles des visiteurs des FOS : coût du logement, services traiteurs (restaurant inclus) et achats divers (divertissements, etc.). Lausanne Tourisme estime que la dépense journalière de tels participants est de 169 francs en moyenne. Ainsi, l'impact des participants s'élève alors à 38'000 francs. La valeur totale des dépenses ainsi générées est **répartie selon les pourcentages de la valeur ajoutée** utilisée par Lausanne Tourisme : 20% pour le logement (8'000 francs), 9% pour les services traiteurs (1'000 francs) et 71% en achats divers (28'000 francs).

Le revenu primaire et le revenu total sont alors calculés de la même manière que pour l'analyse d'impact des frais de fonctionnement des FOS en utilisant la méthodologie de Stritt et Voillat (1998). Nous obtenons alors un effet direct lié aux dépenses des visiteurs de **16'000 francs** et un effet indirect de **9'000 francs**. Le revenu primaire est alors de **25'000 francs** pour le district de

Lausanne. Le revenu total, calculé en ajoutant aux premiers effets (directs et indirects) l'effet induit, atteint **35'000** francs pour Lausanne.

### **5.2.2.2 Cours postgrade de l'AISTS**

D'une durée de 12 mois, ce programme annuel accueille 30 à 35 étudiants et comprend 6 mois de cours et 6 mois de stages et autres travaux de diplômes. Les dépenses mensuelles des étudiants provenant de l'extérieur de la zone d'étude ont été considérées sur 10 mois seulement. En effet, certains étudiants quittent la région après la période des cours théoriques, et d'autres trouvent un stage payé dans la zone d'étude.

On estime que la dépense moyenne d'un étudiant de niveau postgrade dans le Canton de Vaud est de 2'000 francs par mois. En multipliant cette valeur par le nombre des étudiants du MSA provenant de l'extérieur de la zone d'étude chaque année, l'injection s'élève à 455'000 francs par an. Nilles D. (2007) estime que la valeur du multiplicateur des étudiants (*Kétudiants*) est égale à 0.85. Par conséquent, l'impact économique généré par les étudiants du MSA s'élève en moyenne à **386'750** francs par an.

### **5.2.2.3 Impact économique total des formations de l'AISTS**

Les participants aux séminaires ainsi que les étudiants et stagiaires du MSA génèrent un impact total de **422'044** francs par année. Le *Tableau 5* détaille les calculs de cet impact pour le district de Lausanne.

### Impact économique des stagiaires et étudiants de l'AISTS

Types des dépenses (Semos & Women Seminar)		Total	Hôtels	Restauration	Achats divers
<b>Total</b>	CHF	<b>37'848</b>	<b>8'058</b>	<b>1'350</b>	<b>28'440</b>
	%		44	44	20
Salaires et Charges Sociales	CHF	9'828	3'546	594	5'688
	%		28	30	60
Biens et Services (B & S)	CHF	19'725	2'256	405	17'064
	%		28	26	20
Frais Généraux et Marge (OCPM)	CHF	8'295	2'256	351	5'688
	%		28	26	20
Impact économique des stagiaires Semos & Women Seminar		Total	Hôtels	Restauration	Achats divers
Effet direct (Salaires + 3/4 OCPM)	CHF	16'049	5'238	857	9'954
Effet indirect {(B & S + 1/4 OCPM) * K affaires }	CHF	8'632	1'117	195	7'320
<b>Impact primaire (Effet direct + Effet indirect)</b>	CHF	<b>24'681</b>	<b>6'355</b>	<b>1'052</b>	<b>17'274</b>
<b>IMPACT Total (Impact primaire * K ménages )</b>	CHF	<b>35'294</b>	<b>9'087</b>	<b>1'505</b>	<b>24'702</b>
Impact économique des étudiants du MSA		Total			
Impact primaire		455'000			
<b>IMPACT Total (Impact primaire * K étudiants )</b>		<b>386'750</b>			
<b>Impact total des satagiaires et étudiants de l'AISTS</b>	CHF	<b>422'044</b>			
Multiplicateurs					
Affaires				0.396	
Ménages				1.43	
Etudiants				0.85	

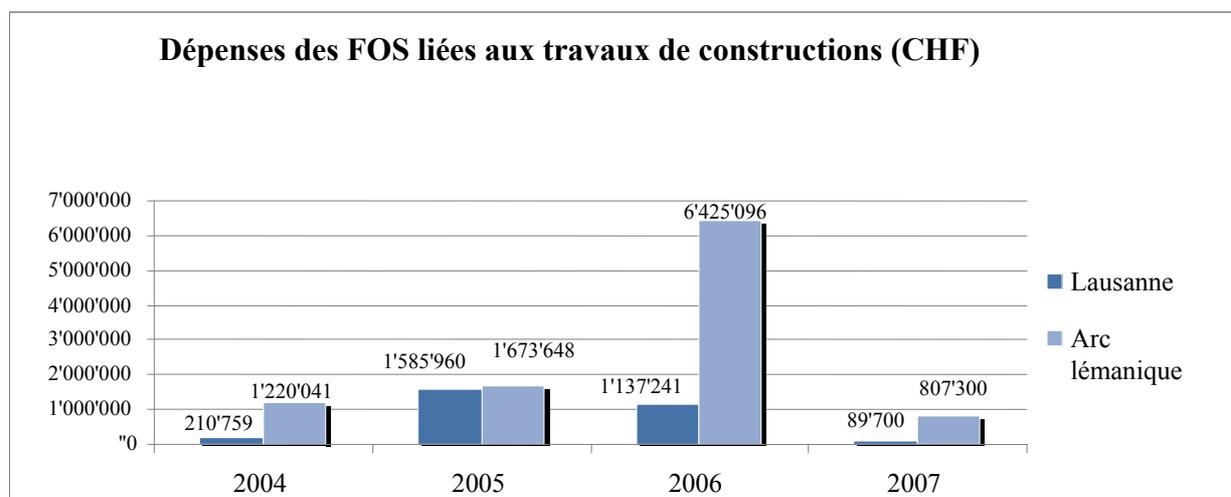
Tableau 5: Impact économique relatif aux dépenses des stagiaires et étudiants de l'AISTS

### 5.3 Travaux de construction des FOS

L'impact économique des travaux de construction entrepris par les FOS été tirées des données des comptes des années 2004, 2005, 2006 et de l'estimation de ceux de 2007.

Il est important de noter que les dépenses liées aux travaux de construction varient énormément selon les besoins des FOS. En 2004, ces investissements se sont élevés à **211'000** francs à Lausanne et à **1'220'000** francs dans l'Arc lémanique. En 2005, les dépenses dans ce secteur ont augmenté dans le district de Lausanne avec **1'586'000** francs et avec **1'674'000** francs dans l'Arc lémanique. En revanche en 2006 de gros investissements ont été faits : plus de **7'562'000** francs dans la zone d'étude. Le budget prévu pour 2007 n'est que de **897'000** francs.

La *Figure 13* donne en détail les dépenses liées aux travaux de construction des FOS sur ces quatre dernières années.



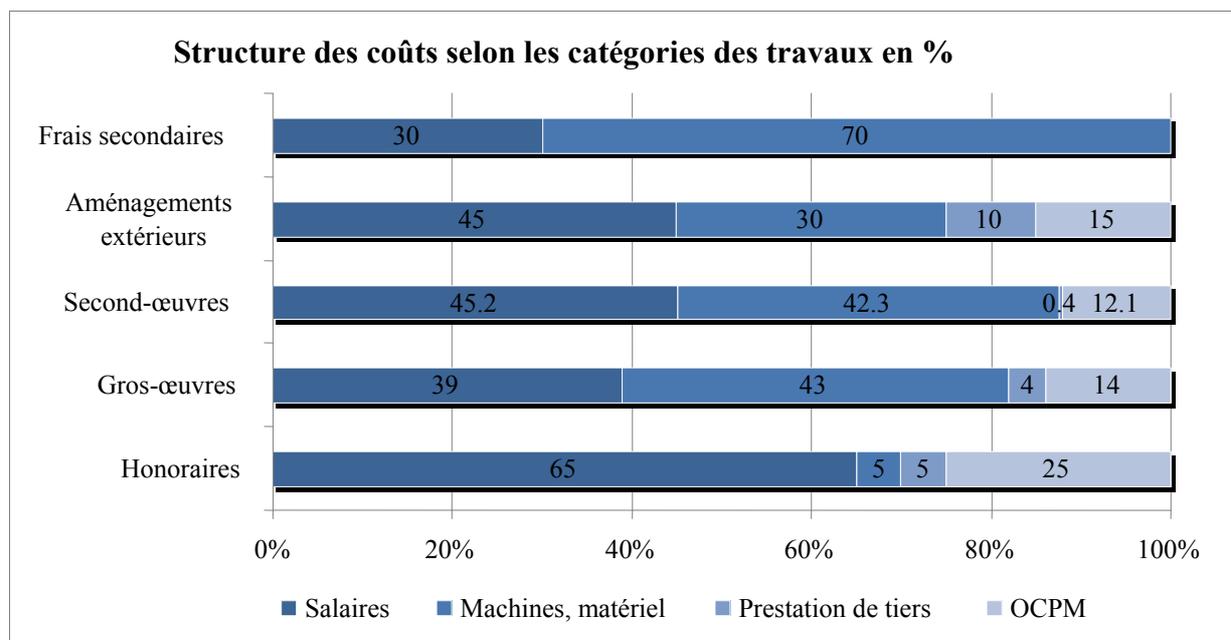
*Figure 13: Dépenses liées aux travaux de construction entrepris par les FOS (CHF)*

L'analyse de l'impact économique de ces dépenses spécifiques à la construction a pris pour référence l'étude antérieure de Stritt et Voillat (1998). La même méthodologie fut en effet utilisée pour calculer l'impact économique de la construction du Village olympique et du Centre de Presse prévus dans la candidature de la Ville de Sion aux Jeux olympiques d'hiver de 2006.

Les dépenses dites de construction sont divisées en quatre catégories: 1) Salaires et charges sociales, 2) Coût du matériel nécessaire, 3) Travaux mandatés, 4) Frais généraux et marge. Chaque catégorie de dépenses est elle-même divisée en 5 sous-catégories:

1. Frais d'agences : architectes, ingénieurs, planificateurs, etc.
2. Travaux de construction principaux: maçonnerie, ingénierie civile, etc.
3. Travaux de construction secondaires: constructions métalliques, air conditionné, installations sanitaires, électricité, chauffage, etc.
4. Installations extérieures: aménagements extérieurs, etc.
5. Dépenses secondaires: frais administratifs liés aux travaux, taxes, etc.

La proportion de ces dépenses (5 sous-catégories) dirigée vers les 4 premières catégories de Stritt et Voillat, est illustrée à la *Figure 14*.



*Figure 14: Structure des coûts selon les catégories de travaux en %  
(Sources: Stritt and Voillat - 1998)*

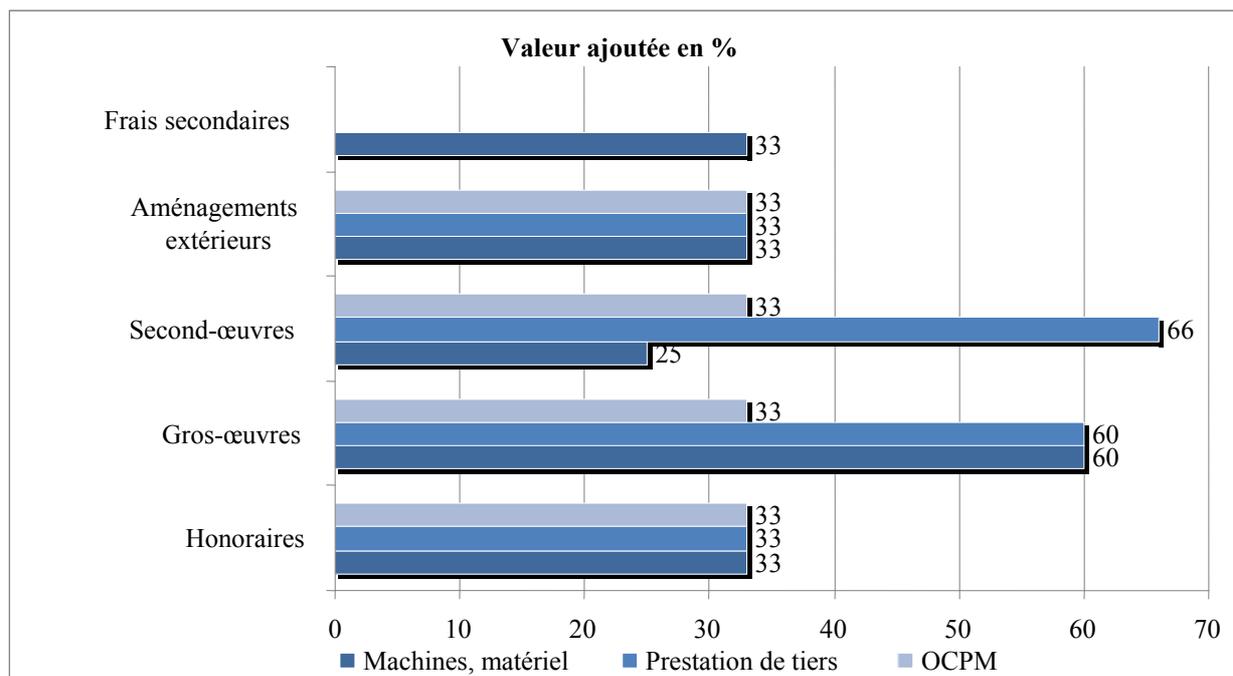
### 5.3.1 Valeur ajoutée pour Lausanne et l'Arc lémanique

Les salaires et les charges sociales associées, ainsi que les frais généraux et marges engendrés sont considérés comme les effets directs<sup>18</sup>. Pour les dépenses liées à l'achat de matériaux, de biens et de services, il est important ici de déterminer dans quelle mesure ceux-ci ont été produits à Lausanne, dans l'Arc lémanique ou à l'extérieur de la zone d'étude. La valeur ajoutée pour

<sup>18</sup> Effets Directs = salaires + ¾ des frais généraux et des marges (cf. 3.1.3)

chaque sous-catégorie de dépense est calculée selon les pourcentages utilisés par Stritt et Voillat, comme l'illustre la *Figure 15*. L'effet indirect est alors calculé de la manière suivante:

Effet indirect =  $\{(\frac{1}{4} \text{ des frais généraux et marge} \times \% \text{ des bénéfices}) + (\text{coût du matériel} \times \% \text{ du matériel nécessaire}) + (\text{coûts des travaux mandatés} \times \% \text{ travaux mandatés})\}$ .



*Figure 15: Part de valeur ajoutée selon les catégories de travaux en % (Sources: Stritt and Voillat - 1998)*

### 5.3.2 Facteurs multiplicateurs appliqués aux travaux de construction des FOS

Après l'application des facteurs multiplicateurs, la moyenne annuelle des effets directs des travaux de construction des FOS est de 402'000 francs sur le district de Lausanne et de 1'302'000 francs sur l'Arc lémanique. L'effet direct sur la zone d'étude considérée s'élève donc à **1'703'000** francs. Quant aux effets indirects, les résultats sont de 123'000 francs pour Lausanne, de 398'000 francs pour l'Arc lémanique et de **521'000** francs au total.

Le revenu primaire, qui est la somme des effets directs et indirects, atteint 524'000 francs pour Lausanne, 1'700'000 francs pour l'Arc lémanique et **2'224'000** au total.

Le revenu total généré prend en considération les effets induits, et est calculé en multipliant le revenu primaire par les multiplicateurs de ménages, qui comme nous l'avons vu plus haut, ont une valeur dépendante de la zone d'étude. Ainsi, les multiplicateurs de ménage utilisés sont

égaux à 1.43 pour le district de Lausanne (selon Stritt et Voillat) et à 1.51 pour l'Arc lémanique (selon Rütter H. et al). Les dépenses des FOS, consacrées aux travaux de construction, ont alors engendré un revenu de **750'000** francs dans le district de Lausanne, de **2'431'000** francs dans la région de l'arc lémanique et de **3'180'000** francs au total. Tous les calculs relatifs aux dépenses de construction faites par les FOS sont indiqués dans les *Tableaux 6 et 7*. Le *Tableau 8* résume tous ces résultats.

Dépenses des FOS liées aux travaux de construction sur Lausanne										
		Coût des travaux	Salaires	Machines, Matériel	Prestation de tiers	OCPM	Effet direct	Effet indirect	Impact primaire	Impact total
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>709'382</b>	<b>324'117</b>	<b>263'429</b>	<b>18'657</b>	<b>103'180</b>	<b>401'501</b>	<b>122'727</b>	<b>524'228</b>	<b>749'646</b>
Structure des coûts	%		65	5	5	25				
Valeur ajoutée	%			33	33	33				
Distribution des travaux par type	%	15								
<b>Honoraires</b>	<b>CHF</b>	<b>106'407</b>	<b>69'165</b>	<b>5'320</b>	<b>5'320</b>	<b>26'602</b>	<b>89'116</b>	<b>5'706</b>	<b>94'822</b>	<b>135'596</b>
Structure des coûts	%		39	43	4	14				
Valeur ajoutée	%			60	60	33				
Distribution des travaux par type	%	35								
<b>Gros-œuvres</b>	<b>CHF</b>	<b>248'284</b>	<b>96'831</b>	<b>106'762</b>	<b>9'931</b>	<b>34'760</b>	<b>122'900</b>	<b>72'884</b>	<b>195'784</b>	<b>279'971</b>
Structure des coûts	%		45.2	42.3	0.4	12.1				
Valeur ajoutée	%			25	66	33				
Distribution des travaux par type	%	45								
<b>Second-œuvre</b>	<b>CHF</b>	<b>319'222</b>	<b>144'288</b>	<b>135'031</b>	<b>1'277</b>	<b>38'626</b>	<b>173'258</b>	<b>37'787</b>	<b>211'045</b>	<b>301'794</b>
Structure des coûts	%		45	30	10	15				
Valeur ajoutée	%			33	33	33				
Distribution des travaux par type	%	3								
<b>Aménagements extérieurs</b>	<b>CHF</b>	<b>21'281</b>	<b>9'577</b>	<b>6'384</b>	<b>2'128</b>	<b>3'192</b>	<b>11'971</b>	<b>3'073</b>	<b>15'043</b>	<b>21'512</b>
Structure des coûts	%		30	70						
Valeur ajoutée	%			33						
Distribution des travaux par type	%	2								
<b>Frais secondaires</b>	<b>CHF</b>	<b>14'188</b>	<b>4'256</b>	<b>9'931</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4'256</b>	<b>3'277</b>	<b>7'534</b>	<b>10'773</b>

Tableau 6 : Dépenses des FOS liées aux travaux de construction sur Lausanne

Dépenses des FOS liées aux travaux de construction sur l'Arc lémanique										
	Coût des travaux	Salaires	Machines, Matériel	Prestation de tiers	OCPM	Effet direct	Effet indirect	Impact primaire	Impact total	
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>2'300'010</b>	<b>1'050'875</b>	<b>854'109</b>	<b>60'490</b>	<b>334'536</b>	<b>1'301'777</b>	<b>397'914</b>	<b>1'699'690</b>	<b>2'430'557</b>
Structure des coûts	%		65	5	5	25				
Valeur ajoutée	%			33	33	33				
Distribution des travaux par type	%	15								
<b>Honoraires</b>	<b>CHF</b>	<b>345'001</b>	<b>224'251</b>	<b>17'250</b>	<b>17'250</b>	<b>86'250</b>	<b>288'939</b>	<b>18'501</b>	<b>307'439</b>	<b>439'638</b>
Structure des coûts	%		39	43	4	14				
Valeur ajoutée	%			60	60	33				
Distribution des travaux par type	%	35								
<b>Gros-œuvres</b>	<b>CHF</b>	<b>805'003</b>	<b>313'951</b>	<b>346'151</b>	<b>32'200</b>	<b>112'700</b>	<b>398'477</b>	<b>236'309</b>	<b>634'785</b>	<b>907'743</b>
Structure des coûts	%		45.2	42.3	0.4	12.1				
Valeur ajoutée	%			25	66	33				
Distribution des travaux par type	%	45								
<b>Second-œuvre</b>	<b>CHF</b>	<b>1035'004</b>	<b>467'822</b>	<b>437'807</b>	<b>4'140</b>	<b>125'236</b>	<b>561'749</b>	<b>122'516</b>	<b>684'265</b>	<b>978'499</b>
Structure des coûts	%		45	30	10	15				
Valeur ajoutée	%			33	33	33				
Distribution des travaux par type	%	3								
<b>Aménagements extérieurs</b>	<b>CHF</b>	<b>69'000</b>	<b>31'050</b>	<b>20'700</b>	<b>6'900</b>	<b>10'350</b>	<b>38'813</b>	<b>9'962</b>	<b>48'775</b>	<b>69'748</b>
Structure des coûts	%		30.00	70						
Valeur ajoutée	%			33						
Distribution des travaux par type	%	2								
<b>Frais secondaires</b>	<b>CHF</b>	<b>46'000</b>	<b>13'800</b>	<b>32'200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13'800</b>	<b>10'626</b>	<b>24'426</b>	<b>34'929</b>

Tableau 7 : Dépenses des FOS liées aux travaux de construction sur l'Arc lémanique

<b>Impact économique des dépenses des FOS liées aux constructions sur Lausanne et l'Arc lémanique</b>											
<b>Moyenne annuelle</b>	<b>Coût des travaux (CHF)</b>	<b>Salaires</b>	<b>Machines, Matériel</b>	<b>Prestation de tiers</b>	<b>OCPM</b>	<b>Effet direct</b>	<b>Effet indirect</b>	<b>Impact primaire</b>	<b>Impact prim /Coût</b>	<b>Impact total</b>	<b>Impact total/Coût</b>
<b>Lausanne</b>	<b>709'382</b>	324'117	263'429	18'657	103'180	<b>401'501</b>	<b>122'727</b>	<b>524'228</b>	<b>0.739</b>	<b>749'646</b>	<b>1.057</b>
<b>Arc lémanique</b>	<b>2'300'010</b>	1'050'875	854'109	60'490	334'536	<b>1'301'777</b>	<b>397'914</b>	<b>1'699'690</b>	<b>0.739</b>	<b>2'430'557</b>	<b>1.057</b>
<b>Impact économique</b>	<b>3'009'392</b>	<b>1'374'991</b>	<b>1'117'538</b>	<b>79'147</b>	<b>437'716</b>	<b>1'703'278</b>	<b>520'640</b>	<b>2'223'918</b>	<b>0.739</b>	<b>3'180'203</b>	<b>1.057</b>

Tableau 8 : Impact économique total des dépenses des FOS liées aux constructions

## 6. UEFA

Selon les comptes des années 2004, 2005, 2006, et les prévisions budgétées pour 2007, l'UEFA tire ses revenus principalement des droits de retransmission, des droits commerciaux, de la vente d'entrées aux stades et des revenus financiers (intérêts des sommes placées).

Afin de conserver une synergie dans l'analyse des données de toutes les fédérations et organisations du sport international, cette étude d'impact économique donnera des résultats en moyenne par année.

La moyenne annuelle de ces revenus est alors de **1'355'383'250** francs. Les droits de retransmission ainsi que les droits commerciaux constituent les premières sources de revenus pour l'UEFA. La totalité de ces revenus provient de l'extérieur de notre zone d'étude : le district de Lausanne et l'Arc lémanique. Cependant, la majorité de ces fonds est redistribuée aux équipes participantes, à l'organisation des événements, à la production TV, etc. L'impact de ces revenus ainsi redistribués est alors nul. Ce n'est que la partie restante dans les limites de la zone d'étude qui générera un impact économique sur la région.

### 6.1 Impact économique de l'UEFA

Le calcul de l'impact économique utilise la répartition en catégories des dépenses de l'UEFA et se base sur les rapports financiers pour les années 2004, 2005, 2006, et les prévisions de 2007. Cette étude se limite aux entrées financières injectées dans la région du district de Lausanne et de l'Arc lémanique.

D'après les comptes, l'UEFA distribue son budget selon les trois axes de dépenses suivants (*Figure 16*):

- Salaires (3%)
- Achats de biens et services (4%)
- Equipes participantes, organisations des événements, production TV, etc. (93%)

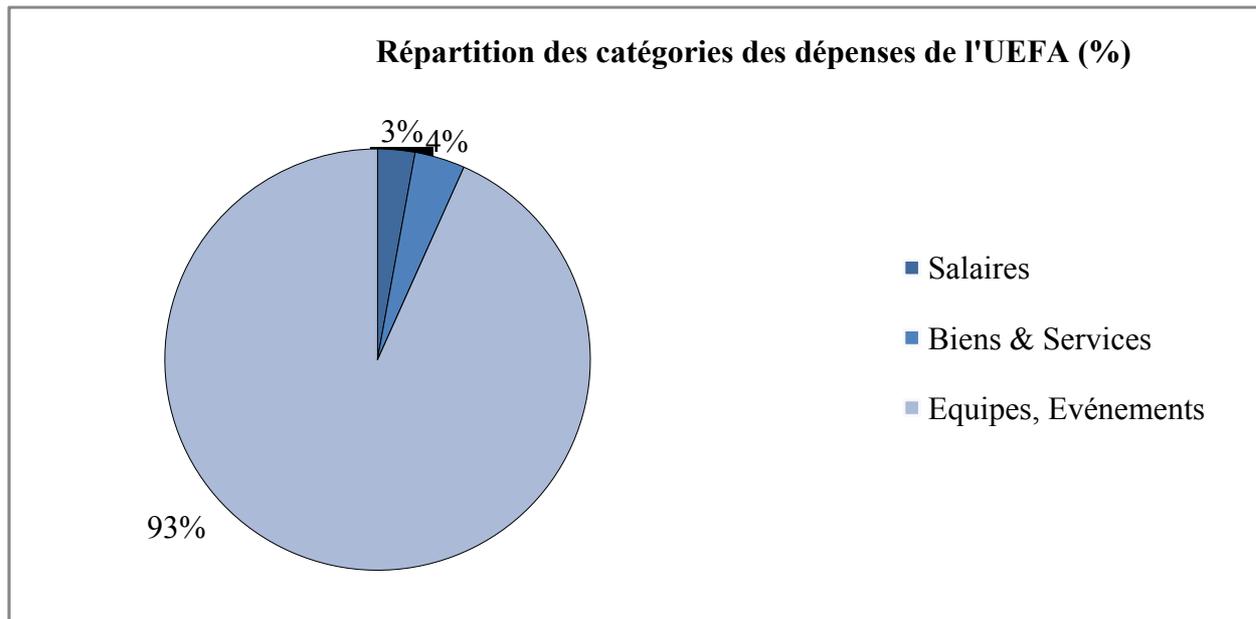


Figure 16: Distribution des dépenses de l'UEFA

Comme mentionné plus haut, la part du budget alloué aux équipes participantes, à l'organisation des événements, à la production TV, etc. n'est pas prise en compte dans notre analyse. Sur un autre plan, l'UEFA couvre presque totalement les frais de ses visiteurs<sup>19</sup>. Par conséquent, la présente étude se limitera à l'analyse de l'impact économique des frais de fonctionnement de l'UEFA sous forme de salaires et des achats de biens et de services, surtout qu'aucun travail de construction ne fut réalisé pendant cette période.

## 6.2 Frais de fonctionnement de l'UEFA

Les valeurs utilisées pour calculer l'impact économique des frais de fonctionnement et des investissements de l'UEFA ont été tirées des rapports financiers des années 2004, 2005, 2006. Les résultats de l'année 2007 ont, quant à eux, été estimés selon les prévisions budgétaires.

Pour chaque catégorie, nous avons mesuré le montant des dépenses effectuées dans le district de Lausanne et la région de l'Arc lémanique, suite à quoi nous avons extrait le pourcentage de ces dépenses supportées par des fonds provenant de l'extérieur de notre zone d'étude. En effet, seuls les fonds auto-générés nous intéressent dans l'analyse de l'impact économique.

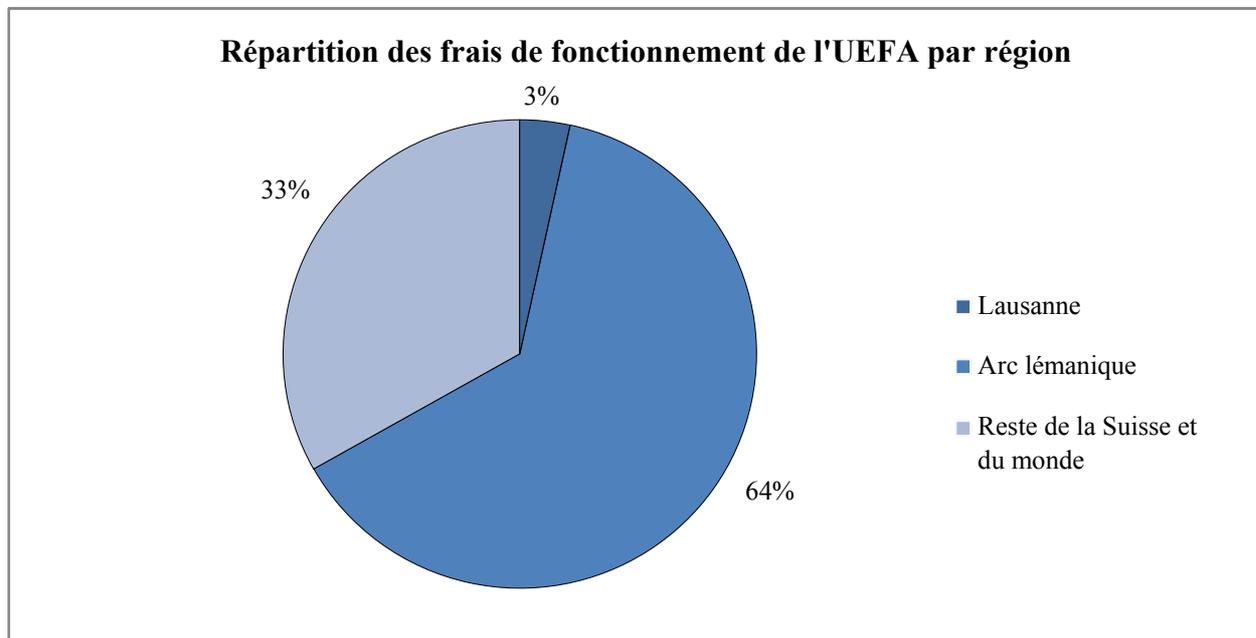
Les frais de fonctionnement se distribuent en deux sous-catégories :

<sup>19</sup> En 2006 / 07, l'UEFA a pris en charge 3625 nuitées dont 2186 dans notre région d'étude.

1. Les salaires et charges sociales de chaque employé
2. Les achats de biens et de services
  - a. Voyages d'affaires (transport, hôtels, indemnités journalières)
  - b. Frais liés aux activités de conseil et aux travailleurs temporaires
  - c. Relations publiques et marketing
  - d. Frais de fonctionnement des bureaux
  - e. Location, rénovation et sécurité des locaux

### 6.2.1 Distribution des frais de fonctionnement de l'UEFA par région

Chaque année, les dépenses liées aux frais de fonctionnement de l'UEFA sont effectuées en moyenne à 3% (3'132'000 francs) dans le district de Lausanne, 64% (57'238'000 francs) dans la région de l'Arc lémanique et 33% (30'227'000 francs) hors de la zone de référence (*Figure 17*).

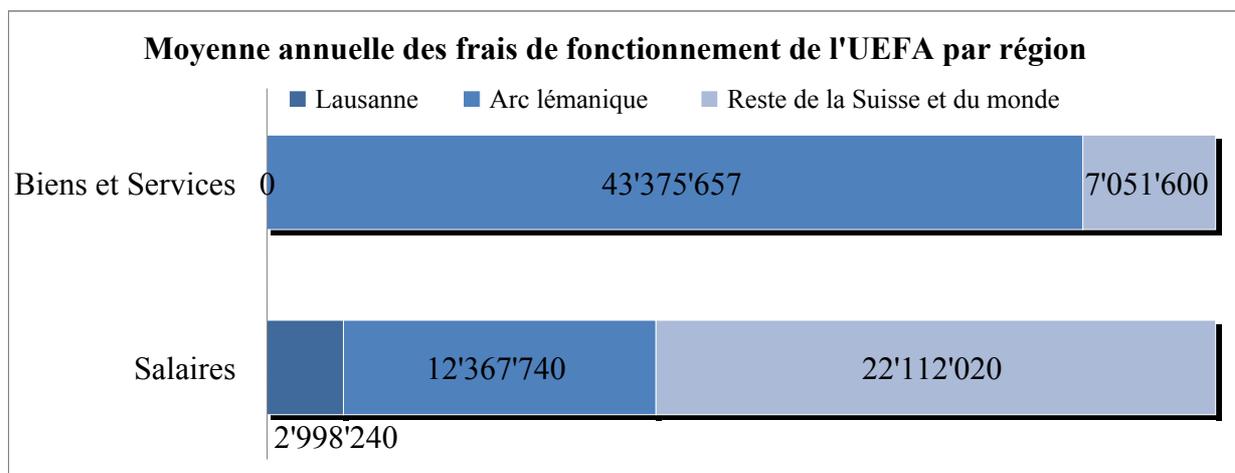


*Figure 17: Répartition par région des dépenses des frais de fonctionnement d l'UEFA  
67% de ces dépenses sont injectées directement dans la zone d'étude (Lausanne et l'Arc lémanique).*

8% (2'998'000 francs) des salaires sont versés à des habitants de Lausanne, 33% (12'368'000 francs) de l'Arc lémanique et 59% (22'112'000 francs) du reste de la Suisse et du monde. Au

total 41% (**15'366'000 francs**) des salaires sont versés à des employés basés dans la région de Lausanne et de l'Arc lémanique.

En ce qui concerne l'achat de biens et de services, aucun de ceux-ci ne sont effectués à Lausanne. Par contre 86% (**43'376'000 francs**) de ces dépenses sont effectuées dans l'Arc lémanique et 14% (7'052'000 francs) dans le reste de la Suisse et dans le reste du monde. La *Figure 18* illustre ces répartitions de salaires, et d'achats de biens et de services.



*Figure 18: Distribution des dépenses des frais de fonctionnement de l'UEFA  
41% des salaires versés et 86% des achats de biens et de services ont une répercussion directe sur Lausanne et l'Arc lémanique.*

## 6.2.2 Effets multiplicateurs des frais de fonctionnement de l'UEFA

Dans ce qui suit, les mêmes règles utilisées pour le calcul des effets multiplicateurs des frais de fonctionnements des FOS seront appliquées.

Pour Lausanne, l'effet direct lié aux frais de fonctionnement de l'UEFA est en moyenne de **2'998'000 francs** par an. Quant à l'Arc lémanique, l'effet direct ainsi calculé s'élève en moyenne à **12'368'000 francs** par an.

L'effet indirect moyen lié aux frais de fonctionnement annuels de l'UEFA est de **22'122'000 francs** pour l'Arc lémanique.

Le revenu primaire annuel moyen lié aux frais de fonctionnement, qui correspond à la somme des effets directs et indirects calculés plus haut, s'élève à **2'998'000 francs** pour le district de

Lausanne et à **34'489'000** francs pour l'Arc lémanique. Ceci pour un total moyen de **37'488'000** francs par an pour notre zone d'étude.

Le revenu total alors généré par les frais de fonctionnement de l'UEFA engendre un revenu moyen annuel de **4'287'000** francs pour Lausanne et de **52'079'000** francs pour l'Arc lémanique et ce pour un total de **56'366'000** francs en moyenne sur l'ensemble de la région étudiée.

Le *Tableau 9* récapitule les résultats donnés précédemment.

<b>Impact économique des frais de fonctionnement de l'UEFA sur Lausanne et l'Arc lémanique</b>				
<b>UEFA</b>		<b>2004 - 2007</b>		
		<b>Total</b>	<b>Lausanne</b>	<b>Arc lémanique</b>
<b>Impact économique</b>	CHF	<b>87'905'257</b>	<b>2'998'240</b>	<b>55'743'397</b>
Salaires et Charges Sociales	CHF		2'998'240	12'367'740
Biens et Services (B & S)	CHF		0	43'375'657
Frais Généraux et Marge (OCPM)	CHF		0	0
<b>Effet direct (Salaires + 3/4 OCPM)</b>			<b>2'998'240</b>	<b>12'367'740</b>
<b>Effet indirect {(B &amp; S + 1/4 OCPM) * K affaires }</b>			<b>0</b>	<b>22'121'585</b>
<b>Impact primaire (Effet direct + Effet indirect)</b>	CHF	<b>37'487'565</b>	<b>2'998'240</b>	<b>34'489'325</b>
<i>Impact primaire / Dépenses analysées</i>	%	<i>0.426</i>		
<b>IMPACT Total (Impact primaire * Kménages )</b>	CHF	<b>56'366'364</b>	<b>4'287'483</b>	<b>52'078'881</b>
<i>Impact total / Dépenses analysées</i>	%	<i>0.641</i>		
<b>Multiplicateurs</b>				
Affaires			0.396	0.51
Ménages			1.43	1.51

*Tableau 9: Impact économique des frais de fonctionnement de l'UEFA*

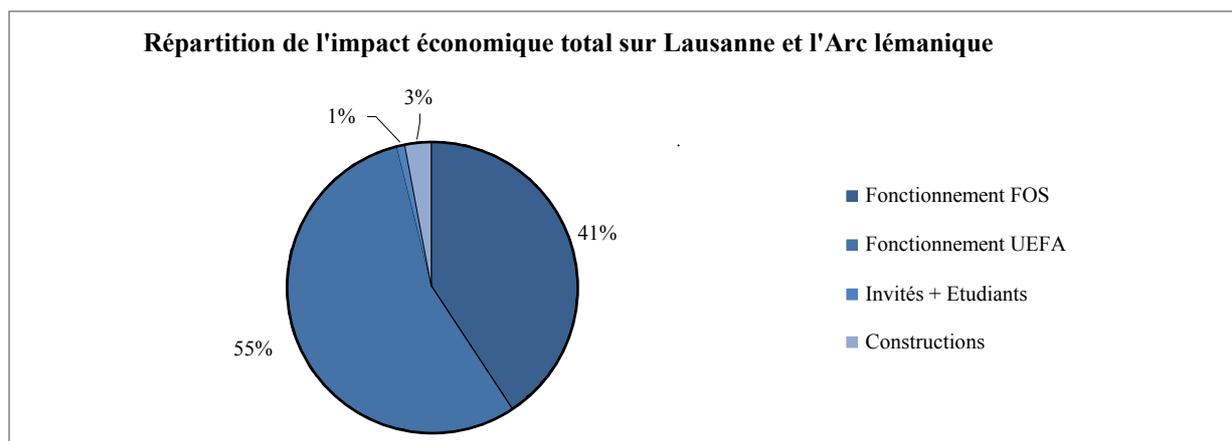
## 7. IMPACT ECONOMIQUE TOTAL

L'impact économique total des 25 FOS sur Lausanne et l'Arc lémanique est la somme des impacts suivants:

- Les frais de fonctionnement des FOS sous forme de salaires et d'achats de biens et services
- Les frais de fonctionnement de l'UEFA sous forme de salaires et d'achats de biens et services
- Les dépenses des visiteurs des FOS ainsi que celles des stagiaires et étudiants
- Les travaux de construction entrepris par ces mêmes fédérations et organisations

L'impact économique annuel de ces quatre catégories de dépenses est de **CHF 28'050'000** pour le district de Lausanne. Il s'élève à **CHF 101'926'000** pour toute la zone d'étude, à savoir Lausanne et l'Arc lémanique, et sur la période de 2004 à 2007. Les **CHF 163'689'000** de dépenses totales annuelles des FOS, sont à l'origine de ce montant.

41% de l'impact économique total (soit 41'569'000 francs) sont issus des dépenses liées aux frais de fonctionnement des FOS, et 55% (56'366'000 francs) des frais de fonctionnement de l'UEFA. En revanche, 1% (soit 810'000 francs) provient des visiteurs et des étudiants, et 3% (soit 3'180'000 francs) sont dus aux travaux de construction. La *Figure 19* représente la répartition en pourcentage de l'impact économique total des catégories de dépenses des FOS.



*Figure 19: Répartition en pourcentage des origines de l'impact économique total des FOS sur le district de Lausanne et l'Arc lémanique.*

Tous les chiffres clés relatifs à l'impact économique total des FOS sur Lausanne et l'Arc lémanique sont présentés dans le *Tableau 10* ci-dessous.

IMPACT ECONOMIQUE TOTAL SUR LAUSANNE					
Types d'injection	Total des dépenses (CHF)	Impact primaire (CHF)	Impact primaire / total dépenses	Impact total (CHF)	Impact total / total dépenses
Frais de fonctionnement des FOS	71'852'501	15'526'605	0.216	22'203'045	0.309
Frais de fonctionnement de l'UEFA	87'905'257	2'998'240	0.034	4'287'483	0.049
Visiteurs (Délégations, Consultants...)	428'932	271'489	0.633	388'230	0.905
Stagiaires et étudiants de l'AISTS	492'848	411'431	0.835	422'044	0.856
Constructions	709'382	524'228	0.739	749'646	1.057
<b>MOYENNE ANNUELLE D'IMPACT ECONOMIQUE</b>	<b>161'388'919</b>	<b>19'731'993</b>	<b>0.122</b>	<b>28'050'448</b>	<b>0.174</b>

IMPACT ECONOMIQUE TOTAL SUR LAUSANNE ET L'ARC LEMANIQUE					
Types d'injection	Total des dépenses (CHF)	Impact primaire (CHF)	Impact primaire / total dépenses	Impact total (CHF)	Impact total / total dépenses
Frais de fonctionnement des FOS	71'852'501	28'351'638	0.395	41'568'846	0.579
Frais de fonctionnement de l'UEFA	87'905'257	37'487'565	0.426	56'366'364	0.641
Visiteurs (Délégations, Consultants...)	428'932	271'489	0.633	388'230	0.905
Stagiaires et étudiants de l'AISTS	492'848	411'431	0.835	422'044	0.856
Constructions	3'009'392	2'223'918	0.739	3'180'203	1.057
<b>MOYENNE ANNUELLE D'IMPACT ECONOMIQUE</b>	<b>163'688'929</b>	<b>68'746'043</b>	<b>0.420</b>	<b>101'925'687</b>	<b>0.623</b>

Tableau 10: Chiffres clés de l'impact économique total des FOS sur l'Arc lémanique

## 8. CONCLUSION

Cette étude, qui couvre la période des 28<sup>ème</sup> Olympiades (2004 à 2007), a montré que l'ensemble des dépenses des fédérations et organisations du sport international s'élève à **164 millions** de francs par an, générant un impact économique total de **102 millions** de francs sur toute la région de l'Arc lémanique<sup>20</sup>. Le rapport entre le revenu primaire et le total des dépenses est de **0.420**, et celui du revenu total et du total des dépenses est de **0.623**.

Le montant total des dépenses et investissements du Comité International Olympique (CIO) et du Musée olympique s'élève à **124 millions**. L'impact économique mesuré est de **96 millions** de francs par an. Par conséquent, l'impact total du CIO, du Musée olympique et des FOS sur le Canton de Vaud, y compris Lausanne, est de **198 millions** de francs par an pour des dépenses totales annuelles de **288 millions**.

En se basant sur les données économiques mesurables et fournies par les FOS pour les années 2004 à 2007, cette analyse reste assez prudente dans l'évaluation de l'impact économique total. De plus, trois des vingt-cinq organisations contactées n'ont pas communiqué leurs chiffres, limitant ainsi l'étude à 21 FOS.

Nous pouvons supposer sans nous méprendre que l'impact économique total aurait été plus grand si l'analyse avait pris en compte les éléments suivants, qui n'ont pas pu être mesurés durant la période considérée :

a) Trois des vingt-cinq fédérations et organisations sportives considérées n'ont pas communiqué leurs chiffres dont la Fédération Internationale de Volleyball (FIVB)

La FIVB est une des fédérations les plus importantes d'un point de vue économique et sportif. Une étude réalisée par KPMG en 2004 estime son « impact économique » dans la région lausannoise à plus de 92 millions pour la période de 2004 à 2008, soit 18.4 millions en moyenne par année, y compris les investissements. La FIVB est la troisième plus grande fédération au monde avec plus de 35 millions de licenciés, 218 fédérations nationales et plus de 800 organisateurs de manifestations sportives. Il est fortement probable que son impact économique sur Lausanne et la région, mesuré en appliquant la même méthodologie que pour cette étude, se situerait à un montant supérieur à 10 millions de francs par an.

---

<sup>20</sup> L'impact économique total des FOS sur Lausanne est de **28 millions** de francs.

Les deux autres FOS non incluses dans cette étude sont le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) et l'Union Européenne de Gymnastique (UEG). Il est estimé que leur impact économique respectif demeure faible en comparaison de la moyenne des autres FOS considérées dans cette étude.

b) UEFA Media Technologies SA

L'accès aux données financières de cette entité de l'UEFA était inaccessible pour des raisons techniques.

c) Les dépenses des invités additionnels des FOS

Les dépenses des amis et des familles qui accompagnent parfois les invités des FOS n'ont pas pu être pris en compte dans le cadre de cette étude.

d) Les dépenses journalières des visiteurs des FOS non subventionnés

Les dépenses journalières des visiteurs des FOS non subventionnés par ces dernières ont été évaluées sur la base d'une moyenne annuelle des dépenses du touriste d'affaire qu'il est raisonnable d'estimer comme largement inférieure à celle des visiteurs considérés dans cette étude.

e) L'organisation d'autres événements sportifs importants

L'accueil de grands événements sportifs de renommée internationale contribue au renforcement de l'image d'une région où siègent de nombreuses fédérations internationales ainsi que le CIO. Les manifestations sportives peuvent générer un impact économique positif. Il est raisonnable d'estimer que la présence des Fédérations est un des facteurs expliquant la tenue de nombreuses manifestations sportives internationales dans la région, comme Athletissima, le Montreux Volley Masters, le Marathon de Lausanne, de nombreux championnats ponctuels comme par exemple la Coupe Davis de tennis, les championnats du monde de triathlon, ceux de curling, de gymnastique, de patinage artistique, dernièrement l'EURO et prochainement la Gymnastrada ou les championnats du monde de course d'orientation, tous organisés dans la région lausannoise ou le Canton de Vaud.

f) Les financements indirects au développement du sport dans la région

L'Union des Associations Européennes de Football (UEFA) a donné, par exemple, un million de francs à l'Association Suisse de Football (ASF) pour subsidier la construction de terrains multisports. Chaque commune concernée a ainsi pu bénéficier d'une subvention de

20'000 francs jusqu'à épuisement du fonds. Une dizaine de communes vaudoises ont été concernées par cette action. En outre, l'UEFA a créé une "Fondation d'aide au développement du sport" dotée de 4 millions de francs. Plusieurs dizaines de sportifs, d'associations et clubs en ont bénéficié depuis le début du siècle.

L'Union Cycliste Internationale (UCI) à Aigle, héberge le Centre Mondial du Cyclisme (CMC). Le CMC offre une infrastructure d'entraînement incluant vélodrome, installation d'athlétisme, installations pour la gymnastique et le trampoline, salles de force, de réunions et de séminaires. Plusieurs associations régionales ainsi que le sport national suisse profitent de cette infrastructure à des prix ne permettant pas au CMC de couvrir ses coûts réels de fonctionnement. L'UCI finance la différence. Depuis l'an 2000, on peut estimer la somme mise ainsi à disposition du sport régional et national (frais effectifs non facturés) à près de 2 millions de francs.

g) Gain d'image et de notoriété

Il faut aussi mentionner le formidable gain d'image et de notoriété de Lausanne grâce aux innombrables articles et reportages radios et télévisés couvrant l'actualité des FOS. Cet aspect là non plus, peut-être le plus important, n'a pas été quantifié dans cette étude.

Enfin il faut noter que la période considérée pour cette étude porte jusqu'en 2007. D'autres fédérations et organisations du sport mondial peuvent venir s'ajouter à la liste, la Ville et le Canton étant en contact régulier avec plusieurs fédérations intéressées à déplacer leur siège. Une des dernières fédérations installée à Lausanne et qui n'a pas été incluse dans cette étude, est la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG), dont l'impact économique doit être important, compte tenu du nombre d'employés et de son budget.

Les chiffres de cette étude sont donc évidemment en constante évolution.

## 9. BIBLIOGRAPHIE

Barget E (1997), Méthodologie du calcul d'impact économique des spectacles sportifs, in *Cahier Espace-Tourisme et sport*, nr. 52, p. 164-176

Chappelet J.-L. (2004), Evénements sportifs et développement territorial, in *Revue européenne de management du sport*, nr. 12, PUS, p. 5-29

Kèsenne, S. (1999), Miscalculations and Misinterpretations in Economic Impact Analysis, in Jeanrenaud C. (Ed.), *The Economic Impact of Sports Events*, CIES, Neuchâtel, p. 29-39

Kèsenne S. (2005), Do We Need an Economic Impact Study or a Cost-Benefit Analysis of a Sports Event?, in *European Sport Management Quarterly*, Vol. 5, nr. 2, p. 133-142

Junod T. (2006), L'impact économique d'un festival multisport, in *Revue européenne de management du sport*, nr. 14, p. 71-82

Lee S. (2001), A Review of Economic Impact Study on Sport Events, in *The Sport Journal*, Vol. 4, nr. 2

Li M., Hofacre S. and Mahony D. (2001). Theoretical foundation of economic impact studies, in *Economics of Sport. Fitness information technology*. Morgantown.

Nassar, V. (2007) Economic Impact Study of the IOC on Lausanne and the Lemanic Arc. AISTS.

Nicolas Y. (2006), L'Analyse d'Impact Economique de la Culture: Principes et Limites. Num. 1271. Département des études, de la prospective et des statistiques ; Délégation au développement et à l'action internationale.

Nilles D. (1995). Université de Lausanne : son impact économique. Cahier N. 9512. deep : Lausanne

Nilles D. (2007). Université de Lausanne : son impact financier au cours de la période 1999-2005. CREA : Lausanne

Rütter H., Berwert A. et al (2004), *L'importance du tourisme pour l'économie vaudoise*, Rütter + partner concertgroup, Rüschlikon

Sanroma JC., Heughebaert S. and Ledgard F. (1996). Impact économique du CIO et du Musée olympique. Ecole des HEC de l'Université de Lausanne.

Stritt M.-A. and Voillat F. (1998), *L'impact économique des Jeux Olympiques – Sion 2006 Switzerland candidate*, CIES, Neuchâtel

Eijnde van den J. (2006). Economic Impact Study 2006 IPC Cycling World Championships – Personal project. AISTS: Lausanne

Weinmann G. & Monnin P. (1999), *L'impact économique des manifestations sportives – Bilan des connaissances*, Université de Neuchâtel & Universität Basel